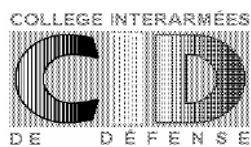


REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE LA DEFENSE



PARIS, le 21 janvier 1998.

Tel : 01 44 42 56 25

BP 46

00445 ARMEES

ENSEIGNEMENT GEOPOLITIQUE ET STRATEGIE

A l'attention du Colonel GROSMAIRE

Objet : CYCLE GEOPOLITIQUE, étude dirigée de janvier 1998.

Référence : note interne n° 948/DEF/CID/GS du 13 novembre 1997.

sujet : " L' EUROPE DU NORD ET LA CONSTRUCTION
EUROPEENNE. "

chargé de cours : Monsieur Jean-Marc de LEERSNYDER.

Sommaire

Première partie,

Synthèse générale : L'Europe du nord et la construction européenne, (page 3 à 13).

Deuxième partie,

Compte-rendu de la première séance : l'Europe du nord, puissance économique et monétaire (page 15 à 26).

Exposé : Intérêt et modalités du passage à l'euro (calendrier et impact attendu)

Exposé : Quelles menaces sur la mise en place de l'euro ?

Compte-rendu de la deuxième séance : L'Europe du nord dans le processus de construction européenne (page 27 à 35).

Exposé : La politique extérieure de l'Allemagne : les alternatives à l'ancrage européen.

Exposé : L'attitude de l'Allemagne à l'égard des pays d'Europe Centrale.

Compte-rendu de la troisième séance : L'Europe du nord dans le processus de construction européenne (suite) (page 36 à 43).

Exposé : L'état d'avancement de la Conférence Intergouvernementale.

Exposé : Le couple franco-allemand dans l'avenir de la construction européenne.

Compte-rendu de la quatrième séance : La place de l'Europe du nord dans la défense européenne (page 44 à 52).

Exposé : Les progrès de la PESC.

Exposé : Le rôle de la BUNDESWEHR.

Première partie : synthèse générale de l'étude.

Par le cen VERRANDO

(Gend.)

En remarque liminaire, le chargé de cours observe que l'étude de l'Europe du Nord et de la construction européenne doit prendre en compte les conclusions du traité d'Amsterdam de décembre 1997.

Il note ensuite que la construction d'une union d'Etats souverains, différents par essence, est difficile et complexe. En effet, l'édification d'une Europe commune implique naturellement des transferts de souveraineté et donc un déficit démocratique. Par ailleurs, outre l'importance d'une union politique (qui n'est toujours pas réalisée après Amsterdam), la cohésion européenne ne peut se fonder que sur un socle économique fort. Or, les économies de chacun des pays n'évoluent pas à la même vitesse. Donc, la cohérence économique de l'ensemble nécessite des transferts budgétaires qui ne sont possibles qu'après un accord politique. La problématique est ainsi posée.

Par ailleurs, les critères de convergence (fixés par le traité de Maastricht) comportent le défaut majeur de ne pas prendre en compte les coûts sociaux.

Enfin, il semble aujourd'hui difficile de dire combien de pays, rempliront à la date convenue, la totalité des critères exigés. La véritable question est donc de savoir ce qu'il est possible de nuancer, que ce soient les critères retenus, la date de passage à l'euro, ou le nombre de pays retenus. En fait, l'euro ne semble aujourd'hui pouvoir être adopté qu'à la double condition d'un peu de souplesse dans le calendrier et les critères exigés et d'une stabilisation durable de la situation économique, financière et sociale de l'Europe.

En conclusion de l'introduction, le chargé de cours évoque le paradoxe avantageux de la crise économique actuelle. En effet, aucun pays, même parmi les plus puissants (la France ou l'Allemagne par exemple), n'est aujourd'hui en position d'"arrogance économique". Tout le monde a donc intérêt à ce que le processus d'adoption de l'euro se déroule normalement.

La problématique et les thèmes des séances :

L'Europe du Nord, notamment depuis la réunification de l'Allemagne, joue un rôle considérable dans l'Union Européenne et dans la définition du contour de l'Europe future.

La présente étude dirigée porte sur les rapports entre l'Europe du Nord et plus particulièrement l'Allemagne et l'Union Européenne, et sur les questions internationale et géostratégique qu'ils induisent. L'étude s'articule précisément autour de trois thèmes : - l'Europe du Nord en tant que puissance économique et monétaire (1), - l'Europe du Nord dans le processus de construction européenne (2), et enfin - la place de l'Europe du Nord dans la Défense européenne (3).



1 : S'agissant de l'Europe du Nord en tant que puissance économique et monétaire il convient de préciser tout d'abord, l'intérêt et les modalités du passage à l'euro (11) et ensuite les dangers possibles résultant de l'adoption de la monnaie unique (12).

11 : le passage à l'euro se rapproche, les économies des Etats membres convergent, mais la monnaie unique fait peur. Or le traité de Maastricht a introduit l'irréversibilité dans le processus d'adoption de la monnaie unique.

L'intérêt de l'euro est double.

Le premier est micro-économique. En effet, l'euro supprimera les coûts des transactions, les risques de change et incitera les entreprises à adopter des stratégies communautaires. La Deutsch Bank estime d'ailleurs qu'un échec de l'euro entraînerait un affaiblissement du mark.

Le second intérêt est macro-économique. L'euro aurait d'une part un effet stabilisateur sur les prix (fin de l'inflation) en entraînant une baisse générale des taux d'intérêt et d'autre part un effet inhibiteur en orientant les dépenses publiques vers les dépenses d'investissement et d'infrastructure. Enfin, l'euro pourrait constituer, face au dollar, une monnaie de réserve et de transaction.

Mais une monnaie européenne forte suppose une politique économique communautaire cohérente, donc un contrôle et une coordination des politiques nationales. Ce compromis a été obtenu au Conseil de Dublin en décembre 1996, avec le pacte de stabilité et de croissance. Outre les obligations d'homogénéité, des politiques nationales, il faut que l'espace euro soit suffisamment important pour obtenir la masse monétaire susceptible de peser effectivement sur la scène internationale.

Les modalités de passage à l'euro induisent la mise en place de critères de convergence, d'un calendrier et d'un rapprochement théorique de la situation économique et financière des pays candidats. D'une manière générale, l'instauration de l'euro est prévue à l'issue d'un processus graduel mais des dérogations sont possibles pour les pays qui ne pourraient ou ne voudraient pas se doter de cette monnaie unique.

Les principaux critères de convergence sont : un degré élevé de stabilité des prix (une inflation inférieure à 3,4 %), un déficit public et une dette publique jugulés, le respect des marges normales de fluctuation prévues par le Marché de Change Européen et le caractère durable de la convergence monétaire (niveaux de taux d'intérêt à long terme).

S'agissant du calendrier, la première phase de l'UEM (Union Economique Monétaire) a débuté le 1^{er} juillet 1990 (libération des mouvements de capitaux), suivie le 1^{er} janvier 1994 (phase II) par la création d'un institut monétaire préfigurant la future Banque Centrale Européenne. La phase III doit débuter avant le 1^{er} janvier 1999, avec la mise en oeuvre effective de l'euro. A compter du 1^{er} janvier 2002, les pièces et les billets européens circuleront et au plus tard six mois après cette date les monnaies nationales seront retirées.

Actuellement, la situation économique et financière des pays candidats est très diversifiée. En effet, seul le Luxembourg respecte strictement l'intégralité des critères exigés. L'Allemagne, le Bénélux, la France et l'Autriche ne respectent pas encore totalement les critères de convergence. Le Royaume-Uni, la Grèce et la Suède sont pour l'instant exclus, parce que leur monnaie est hors du SME. Le Danemark, la Finlande et l'Irlande devraient pouvoir être admis. En revanche, l'Espagne et le Portugal ne remplissent pas les critères minimum pour espérer adhérer à court terme. L'Italie ne dispose pas, pour sa part, des capacités minimales pour constituer une candidature sérieuse. Toutefois, on peut penser que ces critères ne seront pas appliqués stricto sensu .

12 : Les menaces qui pèsent sur la mise en place de l'euro sont de quatre natures : celles liées aux critères de convergence, celles touchant aux problèmes politiques et institutionnels, celles faisant référence aux questions économiques et enfin celles concernant le volet social.

S'agissant des problèmes liés aux critères de convergence, ils ne sont aujourd'hui remplis que par le Luxembourg. Il y a donc deux

voies possibles : soit l'Europe en reporte la date d'adoption, soit elle en admet une interprétation plus souple. La question reste posée.

Les problèmes politiques et institutionnels touchent en priorité l'Allemagne dont les résultats aux élections législatives, à la fin de l'année 1998, pourraient remettre en cause la volonté actuelle de l'Allemagne de faire clairement partie de l'Europe. De plus, le traité d'Amsterdam doit encore, pour être adopté, obtenir l'aval national des pays membres. Ce qui n'est pas chose acquise.

Le 1^{er} janvier 1999, date prévue d'entrée en vigueur de la monnaie unique, l'assouplissement probable des critères de convergence risque de provoquer des problèmes économiques et une spéculation financière.

Enfin, les questions sociales demeurent les grandes inconnues en raison notamment de leur impréparation. Par ailleurs, la population européenne est aujourd'hui en attente des avantages d'appartenir à l'Union Européenne. De même, les Etats ne posséderont plus, avec la monnaie unique, les bénéfices du taux de change.

L'adoption de l'euro n'est donc possible que si elle se fonde sur une économie forte alliée à une réelle politique commune. D'une certaine manière, la mise en place de l'euro semblerait " viser à enclencher un processus d'aspiration du politique par l'économique ", comme le pense Milton FRIEDMAN.



2 : L'étude concernant l'Europe du Nord dans le processus de construction européenne s'articule autour de deux volets. Il s'agit d'une part de préciser la politique extérieure de l'Allemagne et son attitude à l'égard des pays d'Europe Centrale (21 et 22), et d'autre part de s'interroger sur l'état d'avancement de la C.I.G (Conférence Intergouvernementale) (23) et faire le point sur la situation du couple franco-allemand (24).

21 : S'agissant tout d'abord de la politique extérieure de l'Allemagne, la question est de savoir s'il existe des alternatives à l'ancrage européen. En effet, l'Allemagne entretient des relations amicales avec ses voisins danois, hollandais, belges, luxembourgeois, autrichiens, suisses, tchèques et polonais.

211 : Selon la majorité des jeunes Allemands cette crainte n'est pas justifiée. En effet, l'Allemagne unifiée a, d'une part réaffirmé clairement son appartenance aux grandes organisations : l'OTAN, l'UE, l'UEO, l'OSCE et l'ONU , et d'autre part redit sa volonté d'être fidèle à l'Union Européenne.

212 : La crainte d'une orientation hégémonique est d'autant moins fondée que l'objectif officiel de la politique étrangère allemande est d'ancrer durablement l'Allemagne aux démocraties libérales. Les cinq grands domaines d'action de sa politique étrangère illustrent d'ailleurs bien cette volonté. Il s'agit à la fois :

- d'assurer la liberté, la sécurité et le bien-être de la population et l'intégrité du territoire national ;
 - de promouvoir l'intégration des démocraties européennes dans l'Union européenne ,
 - de maintenir, sur la base de valeurs partagées et d'intérêts analogues, l'alliance transatlantique durable avec les Etats-Unis ,
 - de rapprocher nos voisins orientaux des structures occidentales et d'organiser un nouvel ordre de sécurité coopérative qui réunisse l'ensemble des nations européennes ,
 - de faire respecter planétairement le droit international et les droits de l'homme, et d'instaurer un ordre économique mondial équitable.
- L'absence de politique hégémonique est donc clairement établie.

De la même façon, la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne, témoigne de sa volonté d'intégration européenne. En effet, elle accorde aujourd'hui beaucoup d'importance à son rôle commercial et financier et souhaite faire oublier son passé.

L'Allemagne affiche donc sa volonté d'être européenne et cherche à créer un espace de sécurité commune avec ses partenaires de l'ouest comme de l'est. Néanmoins , elle désire légitimement garantir sa propre sécurité, en repoussant les sources d'insécurité potentielles le plus loin possible de ses frontières.

22 : En second lieu, il convient de préciser l'attitude de l'Allemagne à l'égard des pays d'Europe Centrale. Pour cela, il faut évoquer la double fatalité qui pèse sur ce pays. Elle est dûe d'une part à sa position géopolitique, et d'autre part à son histoire récente.

D'un point de vue géopolitique, l'Allemagne occupe une position centrale en Europe mais ne dispose pas de frontières naturelles marquées. En effet, bien que limitée à l'ouest par le Rhin et au sud par le Danube et les Alpes, l'Allemagne ne possède pas de frontières naturelles orientales à l'exception de l'Oder et de la Neisse depuis

1945. Malgré cela, les Allemands se définissent toutefois par une culture commune, véritable facteur d'unité supranational. L'Allemagne se situe d'ailleurs au confluent des influences chrétiennes, orthodoxes et musulmanes.

La deuxième fatalité qui semble peser durablement sur l'Allemagne est la honte de la période hitlérienne, qui n'hésite pas cependant à mettre en oeuvre, dans les années 70, l'Ostpolitik. Celle-ci se traduit par un rapprochement avec l'Est, un débat de politique intérieure au Bundestag sur l'opportunité de reconnaître la RDA et enfin l'adhésion à l'ONU en septembre 1973. Le pari de Willy Brandt concernant la pénétration des idées démocratiques à l'Est est payant. Il aboutit, 20 ans plus tard, à l'effondrement du mur et à la réunification en octobre 1990. L'actuelle Ostpolitik est surtout dirigée vers la Russie (responsable des missiles nucléaires de l'ex-URSS). L'Allemagne finance d'ailleurs le rapatriement de l'armée russe (15 milliards de DM). En outre, l'Allemagne subit et prend en compte les problèmes économiques de ses voisins de l'Est, la question des réfugiés, les problèmes écologiques et l'apparition des nouvelles menaces (les mafias....).

Enfin, il convient de souligner la politique maritime, militaire et économique de l'Allemagne d'aujourd'hui.

Dans le domaine maritime, la Baltique est la Méditerranée des Allemands. L'ancienneté des liens qui unissent les pays riverains expliquent, par exemple, la politique bienveillante de la Suède vis-à-vis de l'Allemagne au cours des deux guerres mondiales.

Sur le plan militaire, la loi fondamentale, réformée récemment, permet désormais l'engagement de soldats allemands hors des frontières de l'Allemagne, mais uniquement dans le cadre d'une alliance au sein de l'OTAN, de l'UEO ou de l'ONU.

En matière économique, l'Allemagne est favorable à l'élargissement de l'Europe pour laquelle elle consent un effort de 50 milliards de DM par an au bénéfice des pays d'Europe de l'Est et soutient l'adhésion prochaine de la Pologne, de la république Tchèque, de la Hongrie, de la Slovaquie et de l'Estonie.

En conclusion, l'Allemagne a donc renoncé depuis 1945 à une politique d'hégémonie vers l'Est. De plus, elle a largement contribué au fonctionnement de l'ONU (elle est la principale contributrice à hauteur de 9% du budget) et développe une politique d'ouverture vis-à-vis de la Russie. Enfin, elle a surtout établi un solide ancrage à l'Ouest, en particulier avec la France.

23 : Cette action de partenariat se concrétise d'ailleurs lors des travaux de construction formelle de l'Europe moderne. Ces travaux s'élaborent notamment lors des Conférences Intergouvernementales (CIG) européennes.

Avant de préciser quel est l'"'état d'avancement de la CIG ", il convient de définir les termes de Conférence Intergouvernementale, puis d'indiquer les modalités du calendrier des réformes institutionnelles à venir et enfin de connaître les résultats du traité d'Amsterdam.

Une conférence intergouvernementale est une négociation entre les représentants des Etats membres de l'Union Européenne en vue de modifier les traités qui existent déjà. Cette disposition est régie par l'article N du traité de Maastricht, qui reprend, en l'abrogeant, l'article 236 du traité de Rome. Par ailleurs, le traité de Maastricht sur l'Union Européenne, signé un février 1992, est le résultat de deux CIG, l'une sur l'Union Economique et Monétaire, et l'autre sur l'union politique. La 6^{ème} CIG, chargée de procéder à un réexamen d'ensemble des mécanismes institutionnels de l'UE, s'est ouverte à Turin en mars 1996 et s'est achevée lors du conseil européen d'Amsterdam en juin 1997.

De 1996 à 1999 le calendrier des réformes institutionnelles a été défini comme suit :

-l'année 1996-1997 a été consacrée aux négociations de révisions entre les quinze et a abouti à la ratification du traité de Maastricht par les Parlements ou par référendum, la négociation sur l'élargissement de l'OTAN aux PECO (Pays d'Europe centrale et orientale), et la signature par les ministres des affaires étrangères des quinze du traité d'Amsterdam.

-Pour l'année 1998, le calendrier fixé prévoit l'examen de trois points particuliers : la révision du traité de l'UEO, la sélection des participants à l'EURO et les négociations d'adhésion avec Chypre, Malte et les PECO.

-Enfin l'année 1999 devrait être marquée par le début de l'UEM et la fin ou la poursuite des négociations d'adhésion avec les onze Etats candidats.

Cependant, et compte tenu de la situation actuelle, les résultats du Conseil européen d'Amsterdam doivent être nuancés.

En effet, le 2 octobre 1997, les Quinze ont souligné d'un commun accord les insuffisances du Conseil européen d'Amsterdam. Ce texte aurait dû permettre la réforme des institutions européennes et la mise

en oeuvre d'une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC). Cet échec devrait donc à terme amener les pays membres à revoir les fondements du traité avant son élargissement. Enfin, l'euro apparaît comme le seul facteur de redémarrage possible pour relancer le processus de réformes institutionnelles et d'élargissement.

En résumé, le traité d'Amsterdam ne débouche pas sur le renforcement des institutions et la Commission demeure un collègue pléthorique sans réelle capacité d'agir. Par ailleurs, le critère de l'unanimité reste la règle dans beaucoup trop de domaines et le déficit chronique d'exécutif persiste.

Les perspectives d'avenir après Amsterdam sont modérées. Ainsi, le processus de ratification sera-t-il vraisemblablement plus long que prévu. Cependant, la rencontre de Luxembourg, en décembre 1997, laisse entrevoir quelques lueurs d'espoir. En effet, les Quinze ont accepté la proposition franco-allemande de flexibilité sous forme de " coopération renforcée entre ceux qui peuvent et ceux qui veulent aller plus loin. " Il faudra donc, avant le prochain élargissement, faire ce qui n'a pas été fait à Amsterdam, tant pour réformer les institutions et les mécanismes de décision que pour étendre et approfondir le champ des compétences partagées.

La grande Europe d'après Luxembourg devrait être constituée de quinze à vingt six pays. L'élargissement sera lancé à compter du 30 mars 1998. Seule la Turquie est, pour l'instant, exclue du processus d'élargissement.

24 : Dans l'élaboration du processus d'élargissement de l'Europe, le maintien des bonnes relations au sein du couple franco-allemand revêt une importance fondamentale pour l'avenir de la construction européenne.

Il semble donc important de préciser comment la France et l'Allemagne forment ensemble le véritable moteur de l'édification européenne et de démontrer l'influence grandissante des relations franco-allemandes dans la poursuite du processus de construction de l'Europe, au travers de l'Histoire, de l'économie, de la politique étrangère et de la défense.

Dans les années 60, le Général De GAULLE et le Chancelier ADENAUER poursuivent le rapprochement des deux pays et réaffirment leur volonté commune d'édification politique. Le traité franco-allemand, signé à Paris le 22 janvier 1963 entre les deux pays, en est la démonstration.

Pourtant les choses ne sont pas simples et des différends subsistent des deux côtés du Rhin.

En effet, le président français voulait assurer la suprématie politique française en Europe de l'Ouest et cherchait une réforme de l'Alliance atlantique. Quant au chancelier allemand, il se servait de ses bonnes relations avec le Général De Gaulle pour obtenir des Etats-Unis un soutien plus ferme afin de défendre Berlin-Ouest face à la menace soviétique. Mais Washington lance une offensive contre Adenauer qui est contraint de céder le pouvoir à son ministre atlantiste Ludwig Erhard. Devant l'impossibilité d'éloigner Bonn de Washington, De Gaulle retire fin juin 1963 la flotte atlantique française du commandement de l'OTAN, sans consulter la République Fédérale. Cependant, malgré une certaine tension entre les deux pays et l'échec du Traité franco-allemand, les rencontres bilatérales prévues ont lieu.

Plus récemment dans la période de 1985 à 1988, les efforts conjugués de François Mitterrand, d'Helmut Kohl et de Jacques Delors, pour la bonne santé du couple franco-allemand, sont réels et permettent la signature de l'Acte unique (17 et 28 février 1986). Le 9 novembre 1989, l'ouverture du Mur de Berlin donne de nouvelles perspectives aux relations franco-allemandes. Mitterrand pose d'ailleurs, comme préalable à la réunification allemande, l'accélération de l'unification européenne. Toutefois, et malgré de réels différends persistant entre la France et l'Allemagne jusqu'en avril 1990, François Mitterrand et Helmut Kohl proposent à leurs partenaires d'accélérer la construction politique de l'Europe. C'est donc grâce à leur volonté et de longues négociations que les Douze signent, le 7 février 92, à Maastricht le traité sur l'Union Européenne.

C'est effectivement à partir de cette période que l'influence des relations franco-allemandes sur la poursuite de la construction européenne apparaît de plus en plus marquée.

Lors du traité d'Amsterdam de juin 1997, les Quinze ne parviennent pas à réformer les institutions de l'Union Européenne. Toutefois, les chefs d'Etats et de gouvernements trouvent un compromis pour favoriser l'emploi et la croissance économique.

Comme dans le domaine économique, la coopération franco-allemande en politique étrangère est aujourd'hui une nécessité. Elle est synonyme d'une compréhension réciproque et d'une recherche permanente de statu quo.

Depuis 40 ans, les Allemands ont consenti de larges et coûteuses concessions à la construction européenne. En contrepartie, ils recevaient le droit d'être reconnus et intégrés à la communauté internationale. Au moment de la réunification, ils ont, sur insistance de la France, accepté l'idée de la monnaie unique. Ils ont ainsi apportés la preuve de leur volonté d'appartenir complètement à l'Europe. Le

chancelier Kohl continue d'ailleurs d'affirmer que l'Europe est le meilleur moyen de protéger ses voisins contre l'Allemagne et les Allemands contre eux-mêmes.

Dans le domaine de la défense aussi, les relations entre la France et l'Allemagne se fondent sur une volonté d'unité européenne.

Ainsi, en 1987 la suppression des missiles français (Hades) de portée intermédiaire, stationnés en Allemagne, fût-elle parallèlement décidée à la création de la Brigade franco-allemande. La volonté de la France est de former le premier élément important d'une défense européenne à l'extérieur de l'OTAN. Les autres avancées dans la coopération franco-allemande de défense ont été facilitées par la décision de la cour constitutionnelle de Karlsruhe du 12 juillet 1992 qui autorise les troupes allemandes à participer à des opérations de maintien de la paix dans des forces internationales. Par ailleurs, en juin 1996, le Conseil atlantique reconnaît l'identité européenne au sein de l'OTAN. L'UEO peut donc aujourd'hui conduire des opérations avec des moyens de l'OTAN sans les troupes américaines.

Dans un même temps, l'Allemagne fait le choix de coopérer avec la France, l'Espagne et l'Italie pour se doter de satellites de surveillance (Helios 2 et Horus). Cette volonté de coopération apparaît ensuite dans la création d'une agence franco-allemande d'armement devenue une agence européenne d'armement, comprenant également le Royaume-Uni et l'Italie. Enfin, les accords de janvier 97 sur un "concept franco-allemand" en matière de défense, marquent l'affirmation d'une alliance renforcée.

En fait, ni les conflits passés ni les différences de structures économiques et sociales empêchent la France et l'Allemagne de se rapprocher depuis 1945, et de développer de solides relations bilatérales au sein de l'Europe.



3 : L'étude de la place de l'Europe du Nord dans la Défense européenne conduit à préciser d'une part la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) (31) et d'autre part le rôle et la place de la Bundeswehr dans l'édification de la défense européenne (32).

31 : La PESC trouve son origine dans la Coopération Politique Européenne (CPE), qui se traduit par des réunions des ministres des affaires étrangères. En 1986, la CPE se dote d'un secrétariat puis évolue progressivement vers la PESC initiée à Maastricht et approfondie à Amsterdam. Il convient d'examiner successivement ces deux traités. Des décisions prises au titre de la PESC par l'Union illustrent d'ailleurs sa mise en oeuvre.

311 : Les dispositions de Maastricht relatives à la PESC sont définis par les articles J2 et J3 du traité.

L'article J2 évoque la coopération (information, concertation et coordination) des Etats membres pour la conduite de leur politique. L'article J3 évoque la mise en oeuvre graduelle d'actions communes pour lesquelles les décisions sont prises à la majorité qualifiée. En outre, l'article J4 pose les jalons d'une coopération plus poussée et énonce les dispositions relatives aux relations avec d'autres instances internationales. Ainsi, il est écrit que la PESC vise à terme " la définition d'une politique de défense commune qui pourrait conduire à une défense commune ". Enfin, il est précisé que la PESC ne fait pas obstacle aux relations bilatérales entretenues par les Etats membres.

312 : Les avancées du traité d'Amsterdam.

D'une manière générale, le traité d'Amsterdam, pour ce qui concerne la PESC, atteste d'avancées notables vers l'union politique. En effet, Le rôle du Conseil européen est renforcé dans le domaine de la PESC. C'est lui qui décide des stratégies communes (objectifs, durée et moyens mis en oeuvre) de l'Union. La présidence est désormais assistée du Secrétaire général du Conseil qui exerce les fonctions de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (Article J8). En outre, L'article J13 instaure une amélioration des procédures de deux manières. D'une part, il est désormais prévu une procédure d' " abstention constructive ", qui permettrait à un membre de ne pas être contraint d'appliquer une décision spécifique, tout en acceptant que cette décision engage l'Union ; et d'autre part, bien que le vote à la majorité qualifiée reste la règle, il est maintenant entendu qu'un Etat membre puisse s'opposer à l'adoption d'une décision pour des raisons de politique nationale importantes. Cette procédure permet aux Etats à la fois de sauver la face devant leur opinion nationale et d'adopter une attitude d'attente vis à vis des partenaires de l'Union.

Dans le domaine de la défense, le rôle de l'UEO dans la PESC est précisé dans l'article J7 : " L'Union de l'Europe Occidentale (UEO) fait partie intégrante du développement de l'Union en donnant à l'Union l'accès à une capacité opérationnelle ".

En résumé, l'Europe de demain dépend d'une part du transfert des prérogatives des Etats membres à l'Union européenne et d'autre part d'une simplification du processus de prise de décision politique.

32 : la place et le rôle de la Bundeswehr.

La place et le rôle de la Bundeswehr sont définis dans le Livre Blanc sur la sécurité de la République Fédérale d'Allemagne rédigé en 1994, dans la préface duquel le chancelier Helmut Kohl écrit : " la Bundeswehr demeure l'expression visible de la souveraineté de notre pays et de la volonté de notre démocratie de se défendre contre ses ennemis ".

Après la dissolution de l'Armée Nationale Populaire de l'ex-RDA et l'intégration d'une partie de ses effectifs, le volume de la Bundeswehr est de 340.000 militaires. C'est une armée de conscription.

Ses missions sont désormais redéfinies. Il s'agit :

- de protéger l'Allemagne et ses citoyens contre le chantage politique et les risques extérieurs,
- d'oeuvrer pour la stabilité militaire et l'intégration de l'Europe,
- d'assurer la défense de l'Allemagne et ses alliés,
- de servir la paix du monde et la sécurité internationale conformément à la charte des Nations Unies,
- d'apporter son aide en cas de catastrophe et de situation de détresse et concourir aux actions humanitaires.

Par ailleurs, la Bundeswehr reste présente dans l'OTAN, l'UEO et l'OSCE. En cela, elle contribue à la coopération et à l'intégration nationale et internationale. Dans ce cadre, elle entretient des relations avec l'Albanie, l'Estonie, la Géorgie, la Lettonie, la Lituanie, le Kazakhstan, la Slovénie et la Biélorussie. De plus, elle coopère dans le domaine militaire avec la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, la République Slovaque, la République Tchèque, la Hongrie et l'Ukraine. Enfin, elle participe aux missions de paix et de sécurité internationales sous l'égide de l'ONU.

Mais la Bundeswehr est soumise aux décisions du Bundestag (l'Assemblée Fédérale) pour être engagée à l'extérieur. De plus, il existe dans l'opinion publique allemande des courants antimilitaristes. Les principaux partis politiques ne sont d'ailleurs pas toujours d'accord sur les missions mêmes de la Bundeswehr.

Toutefois, force est de constater l'existence effective d'une volonté allemande de prendre une part active dans tous les systèmes d'alliances militaires pour la défense et la sécurité en Europe (Brigade Franco-allemande, Eurocorps, OSCE, missions de l'ONU).



En fin de séance M. de Leersnyder fait une brève conclusion sur l'ensemble de l'étude dirigée. Son propos s'articule autour de deux remarques.

La mondialisation opère actuellement une véritable restructuration de l'espace qui s'accompagne, d'une part d'une remise en cause des Etats-nations et d'autre part de la construction d'espaces supranationaux, comme le monde de la finance ou celui des entreprises multinationales.

L'Europe constitue un élément de cette restructuration. Sa construction apparaît lourde et procédurière à la différence de ce qui s'accomplit en Asie. Mais aujourd'hui, l'originalité et la force de la construction européenne se situent dans un compromis qu'elle est parvenue à trouver entre les effets incontournables de la mondialisation et la spécificité d'une union juridique concertée.



Deuxième partie : compte rendu de séances.

Scéance n° 1 : l'Europe du nord, puissance économique et monétaire.

Par le lieutenant-colonel LENE (A).

Page 15 à 26.

Scéance n° 2 : l'Europe du nord dans le processus de construction européenne.

Par le lieutenant-colonel THOMAS (T).

Page 27 à 35.

Scéance n° 3 : l'Europe du nord dans le processus de construction européenne (suite).

Par le lieutenant-colonel LEFEBVRE (A).

Page 36 à 43.

Scéance n° 4: la place de l'Europe du nord dans la Défense européenne.

Par le chef d'escadrons BOHINEUST (T).

Page 44 à 52.

ETUDE DIRIGEE DE GEOPOLITIQUE

SESSION N°1 DU 09/01/98.

Présenté par le lcl LENE (A)

EUROPE DU NORD
ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

PUISSANCE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

-

-

1 : EXPOSE N°1: INTERETS ET MODALITES DU PASSAGE A L'EURO

1.1 : Intérêt de l'EURO

1.2 : Modalités du passage à l'EURO

1.3 : Situation des Etats membres au regard des critères

2 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°1.

2.1 : Critères de réussite d'une monnaie

2.2 : De la perversité des critères de Maastricht ou l'absence de volet social

2.3 : EURO et FRANC CFA

-

-

3 : EXPOSE N°2: QUELLES MENACES SUR LA MISE EN PLACE DE L'EURO?

3.1 : Les problèmes liés aux critères de convergence

3.2 : Problèmes politiques et constitutionnels

3.3 : Problèmes économiques

3.4 : Problèmes sociaux

3.5 : Conclusion

4 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°2.

4.1 : L'échec historique de l'ECU, monnaie unique

4.2 : De l'importance d'une stabilité économique dans la durée

4.3 : Un élément favorable à l'EURO: une Allemagne affaiblie...

4.4 : Date / Critères / Pays qualifiés: la difficile équation

4.5 : Quid des pays non qualifiés?

4.6 : Perception de l'EURO par les Etats-Unis

5 : CONCLUSION

-

-

ETUDE DIRIGEE DE GEOPOLITIQUE

SESSION N°1 DU 09/01/98.

EUROPE DU NORD
ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

PUISSANCE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

M. LEERSNYDER a officiellement ouvert cette première séance, consacrée à la puissance économique et monétaire de l'Europe, en souhaitant laisser, dans un premier temps, la parole aux deux intervenants avant d'approfondir les deux sujets abordés et répondre aux questions diverses.

Les sujets retenus pour cette première session étaient les suivants:

- Intérêts et modalités du passage à l'EURO
- Quelles menaces sur la mise en place de l'EURO?

1 : EXPOSE N°1 : INTERET ET MODALITE DU PASSAGE A L'EURO

Présenté par le CBA DUCRET (T)

Rappels:

1957	Traité de Rome
1986	Acte Unique
1992	Traité de Maastricht
1995	Conseil de Madrid
1996	Conseil de Dublin

Le passage à l'Euro se rapproche, les économies des Etats membres convergent, mais la monnaie unique fait peur. Cette peur se nourrit de réflexes inspirés par l'histoire des Nations européennes. Par exemple, les Français pensent que l'Allemagne sera le grand bénéficiaire de la monnaie unique lorsque les Allemands pensent qu'ils seront les grands perdants de la disparition du Mark. Or, le traité de Maastricht a introduit l'irréversibilité dans le processus.

Examinons donc l'intérêt de l'Euro et les modalités de l'Union Economique et Monétaire.

1.1 : Intérêt de l'euro.

Le traité de Maastricht fixe pour but à l'Union Economique et Monétaire (U.E.M.) le développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la communauté européenne, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement, un haut degré des convergences et des performances économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de la vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les Etats membres. Qu'y a-t-il derrière ces beaux discours?

-

Le premier intérêt de l'Euro est micro-économique. En effet, l'Euro supprimera les coûts des transactions (estimés entre 0,3% et 0,4%) ainsi que les risques de change (le député de la CDU M. Wogau estime que l'U.E.M. mettra plus de la moitié des exportations allemandes à l'abri de ces risques de change). De plus, la monnaie unique incitera les entreprises à adopter des stratégies communautaires. Enfin, il faut rappeler que la politique des monnaies fortes menées par l'Allemagne et la France est un frein à l'économie. Pour l'Allemagne, La Deutsche Bank estime qu'un échec de l'Euro entraînerait un affaiblissement du Mark.

L'intérêt principal est macro-économique. L'Euro aurait un effet stabilisateur en permettant de stabiliser les prix, c'est à dire de stopper l'inflation, en arrêtant les dévaluations, en assainissant le marché intérieur de l'Union et en entraînant une baisse générale des taux d'intérêt par la disparition des primes de risque. D'autre part, l'Euro aurait un effet inhibiteur dans la mesure où les dépenses publiques devraient s'orienter vers les dépenses d'investissement et d'infrastructure, créatrices de richesse, et parce qu'il pourrait être un instrument de relance concertée. Enfin, il aurait un effet défensif face au dollar en devenant une monnaie internationale, forte et stable, et pouvant ainsi servir de réserve et de monnaie de transaction, ce que n'est actuellement aucune monnaie européenne.

Cet intérêt est sous conditions. En effet, pour devenir une monnaie forte, il est indispensable d'avoir une politique économique au niveau de l'Union, souhait allemand, donc de coordonner et contrôler les politiques nationales, compromis obtenu au Conseil de Dublin les 13 et 14

décembre 1996, avec le pacte de stabilité et de croissance qui établit une règle de discipline budgétaire européenne avec des mesures de rétorsion. D'autre part, il est indispensable que l'espace et les politiques économiques soient homogènes, ce que doivent permettre les critères de convergence et le pacte de stabilité. Enfin, il faut que l'espace Euro soit suffisamment important pour obtenir la "masse critique" qui en fera effectivement une monnaie réellement concurrente sur la scène internationale et non un "super-mark" qui aurait certes les avantages de la monnaie allemande mais pas plus.

Ainsi, en adoptant une monnaie et, par conséquent, une politique monétaire commune et des politiques économiques coordonnées, l'Union devrait voir son développement économique décoller. L'intégration européenne en sera de plus approfondie et renforcée car les effets de la monnaie unique auront des répercussions autres qu' économique.

1.2 : Modalités du passage à l'Euro.

L'instauration de la monnaie unique est prévue à l'issue d'un processus graduel en trois étapes, l'Union Economique et Monétaire, pour laquelle est requise une qualification préparatoire fondée sur des critères de convergence. Des dérogations sont possibles pour les pays qui ne pourraient ou ne voudraient pas se doter de cette monnaie unique. D'autre part, ces critères doivent être appréciés pour chaque pays.

-

Les critères de convergence. Les critères principaux sont au nombre de quatre. Le degré élevé de stabilité des prix, c'est-à-dire une inflation inférieure à 3,4%, le caractère soutenable de la situation des finances publiques, c'est-à-dire un déficit public d'environ 3% et une dette publique d'environ 60%, le respect des marges normales de fluctuation prévues par le Marché de Change Européen (MCE), soit 15% et le caractère durable de la convergence atteinte reflété dans les niveaux des taux d'intérêt à long terme, 9,9%. Il y a de plus des critères secondaires, appelés aussi les critères informels de la convergence réelle, comme par exemple la balance des paiements courants, l'évolution des coûts salariaux, l'éducation, l'emploi, etc. On s'est aperçu que le respect strict des critères pourrait avoir des effets inverses aux objectifs visés dans la mesure où leur application risque d'entraîner une baisse des investissements et des infrastructures et par conséquent une baisse du développement économique des pays qui justement ont besoin de se développer pour converger vers les plus riches. Le taux de chômage est de 3% au Luxembourg et de plus de 20% en Espagne. On parle donc de plus en plus d'une appréciation des tendances des critères, d'autant que certains d'entre eux sont contradictoires.

-

Le calendrier. La première phase de l'U.E.M. a débuté le 1^o juillet 1990 avec la libération totale des mouvements de capitaux dans les Etats membres. La phase II a débuté le 1^o janvier 1994. Cette phase consiste à préparer la suivante avec la création de l'Institut Monétaire Européen (IME), embryon de la future Banque Centrale Européenne (BCE), et la recherche de la convergence des Etats membres, avec un certain nombre d'obligations permettant d'atteindre une convergence réelle et non apparente. A la fin de cette phase, et avant le 1^o juillet 1998, seront prises les décisions d'admission. Celles-ci se feront pour chaque pays, à la majorité qualifiée, au regard des rapports de la Commission et de l'I.M.E. Seront examinés le statut des

banques centrales et le degré de convergence. Cet examen sera renouvelé tous les 2 ans pour les pays non retenus. La phase III doit débiter avant le 1^o janvier 1999. L'Euro sera alors une monnaie à part entière qui remplacera l'ECU; les monnaies des pays retenus seront fixées de manière irrévocable par rapport à l'Euro et la BCE remplacera l'I.M.E. Progressivement, l'Euro remplacera les monnaies nationales dans les transactions. A compter du 1^o janvier 2002, les pièces et les billets en Euro circuleront, et au plus tard 6 mois après, les monnaies nationales seront retirées.

-

La situation des différents pays. Actuellement, seul le Luxembourg respecte strictement tous les critères principaux. On considère cependant que l'Allemagne, l'ensemble du BENELUX, l'Autriche et la France sont les pays qui, au moins en tendance, respectent les critères. Le Royaume-Uni, la Suède et la Grèce sont exclus puisque leurs monnaies flotent hors du MCE. De plus, la Grèce ne respecte aucun des critères. Le Danemark, la Finlande et l'Irlande devraient passer l'examen sans grandes difficultés. En revanche l'Espagne et le Portugal ont atteint une convergence dont le caractère peut être considéré comme non durable du fait de leur taux à long terme. Enfin, la situation des finances de l'Italie, et son taux à long terme, ne sont pas suffisants pour l'instant.

Il est certain que les critères ne seront pas appliqués strictement, non seulement pour des raisons politiques mais également pour des raisons économiques. Les mesures ne sont pas équivalentes dans tous les pays, le traité est lui même assez flou, et il est nécessaire d'atteindre une taille critique. Il y a danger à intégrer un pays trop tôt mais également danger à ne pas l'intégrer. Nul ne peut savoir actuellement quel sera le visage de l'Europe de l'Euro au 1^o janvier 1999, et nous ne le saurons logiquement qu'au dernier moment pour éviter la spéculation sur les monnaies nationales. Il est vraisemblable que l'Union prendra son temps.

1.3 : Situation des Etats membres au regard des critères.

	INFLATION			DEFICIT PUBLIC			DETTE PUBLIQUE			TAUX LONGS	CHANGE
	1995	1996	1997	1995	1996	1997	1995	1996	1997	1995	1995
OBJECTIF	2,9	3,2	3,4	3			60			9,9	15%
Luxembourg	2,0	2,0	2,2	-1,4	-1,0	-1,5	7,6	6,3	4,5	7,5	15%
Allemagne	1,8	1,8	2,2	3,6	3,6	3,2	59,7	61,5	61,6	6,8	15%
Pays-Bas	1,9	2,1	2,2	3,7	3,0	2,6	78,3	78,3	77,4	6,9	15%
Belgique	1,5	2,2	2,1	4,2	3,5	3,2	133,8	132,2	129,5	7,5	15%
Autriche	2,2	2,0	2,2	5,6	4,7	3,8	68,9	71,0	71,7	7,1	15%
France	1,8	1,9	2,2	5,2	4,4	3,7	51,4	54,7	56,4	7,5	15%
Danemark	2,1	2,2	2,4	1,7	1,4	1,0	73,4	71,2	69,4	8,3	15%
Finlande	1,0	1,3	1,5	5,8	3,4	2,2	61,9	62,3	61,7	8,8	flottant
Irlande	2,5	2,4	2,8	2,6	3,0	2,8	85,5	82,2	78,9	8,3	15%
Espagne	4,6	3,5	3,3	5,8	4,8	3,7	64,2	65,5	65,2	11,3	15%
Portugal	4,1	3,0	3,3	5,4	4,7	3,9	70,3	71,8	71,6	11,5	15%
Italie	5,4	4,0	3,4	7,4	6,7	5,5	122,2	121,7	119,5	12,2	flottant
Royaume-Uni	2,9	3,1	2,8	4,7	3,1	2,6	52,5	53,8	54,7	8,2	flottant
Suède	2,5	1,9	2,4	7,0	5,0	3,5	81,8	82,7	82,5	10,3	flottant
Grèce	9,3	7,7	6,4	9,5	9,0	7,7	113,2	111,4	109,6	14,3	flottant

2 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°1.

2.1 : Critères de réussite d'une monnaie.

Battre une monnaie ou lever une armée constitue depuis toujours un droit régalien. Or, à l'heure actuelle, l'Europe souhaite opérer un ralliement par la monnaie sans disposer de l'élément indispensable à son succès : un gouvernement digne de ce nom. Ce déficit démocratique, ce vide institutionnel constitue le handicap majeur en vue de devenir les " Etats-Unis d'Europe ". Nous sommes encore loin de réussir au niveau européen la trilogie: gouvernement, défense et monnaie.

Au delà de ce constat d'ordre institutionnel, la condition technique indispensable à la mise en place d'une monnaie commune est le respect impératif de critères de convergence. M. Leersnyder illustre ces propos par un exemple simple. Deux pays A et B aux économies divergentes souhaitent se doter d'une monnaie commune; le pays A n'a pas d'inflation, le pays B connaît en revanche un taux annuel de 10%. A l'issue de la première année, le produit acheté 1 EURO en pays A nécessitera la dépense de 1,10 EURO en pays B. Cette disparité des coûts entre deux produits identiques entraînera une baisse de production chez B au détriment de A. Pour compenser ces décalages, un accord politique imposant des transferts de capitaux sera nécessaire.

Cette démonstration, aux seules fins pédagogiques, permet de conclure, qu'en l'absence d'exécutif fort, le respect de critères convergents reste vital pour la mise en place et la réussite de l'EURO.

2.2 : De la perversité des critères de Maastricht ou l'absence de volet social.

Les critères retenus pour intégrer l'EURO requièrent une inflation maîtrisée, un déficit et une dette publique contenus. Il convient de constater qu'aucun critère social ne figure

parmi les paramètres à respecter. Paradoxalement, un pays soucieux de respecter les critères de Maastricht pourra obtenir de bons résultats en réduisant sa croissance et en accentuant le chômage. D'ailleurs certains pays de l'Union Européenne ont recours à ces artifices pour tendre vers les critères de convergence...

2.3 : EURO et Franc CFA .

Le Franc CFA sera rattaché au Franc Français, le Franc Français sera rattaché à l'EURO, donc le Franc CFA sera rattaché à l'EURO. Cette démonstration logique n'écarte cependant pas toute perspective de dévaluation au dépend du Franc CFA dès le premier jour de la mise en place de l'EURO. Enfin, il n'est pas réaliste d'évoquer une parité fixe entre l'EURO et le Franc CFA car il n'existe aucun critère de convergence entre l'économie des pays de la zone Franc et de l'Union Européenne.

3 : EXPOSE N°2 : QUELLES MENACES SUR LA MISE EN PLACE DE L'EURO?

Présenté par le LCL PUJO-SAUSSET (A)

Quelles que soient les vicissitudes politiques, la gestation de l'EURO se poursuit. La presse, l'opinion publique, les hommes politiques et les marchés financiers convergent pour estimer que sa naissance est désormais hautement probable et que l'enjeu comporte une dimension politique telle qu'il paraît chaque jour un plus improbable d'envisager une marche arrière.

Cependant, certains économistes ou commentateurs estiment que, contrairement aux idées en vogue dans le monde politique, la création d'une monnaie unique n'apportera aucun avantage évident dans la situation actuelle, jugée trop défavorable. Pour eux, le processus pour tenter de créer cette monnaie a déjà produit de vastes dégâts dans les économies européennes car la marche à pas forcés vers la vertu monétaire est la cause essentielle du chômage en Europe. Des dégâts supplémentaires s'ajouteront, ensuite, pour préserver la compétitivité de la monnaie unique. Par ailleurs, si les gouvernements ont désormais décidé de s'accrocher au calendrier initial, trop de divergences politiques demeurent pour assurer une naissance sereine de l'EURO. Pour ces économistes, des menaces planent sur la mise en place de l'EURO.

Celles-ci sont de plusieurs ordres et peuvent être regroupées en quatre chapitres :

- problèmes liés aux critères de convergence,
- problèmes politiques et constitutionnels,
- problèmes économiques,
- problèmes sociaux.

3.1 : Les problèmes liés aux critères de convergence.

Pour l'instant, à quelques mois du terme, seul le Luxembourg remplit la totalité des critères de convergence des économies, prévus par le traité de Maastricht.

En conséquence, deux solutions apparaissent :

- soit un report pur et simple de la mise en place de l'EURO pour six mois ou un an afin de permettre à d'autres pays de parvenir aux résultats prescrits,

- soit une interprétation plus souple des critères. Mais, en ce cas-là, les pays du Sud voudront légitimement être de la partie, ce que l'Allemagne ne souhaite pas. On pourrait parvenir à un scénario dans lequel cette dernière refuserait de se " mettre en ménage " avec les pays qu'elle qualifie de pays du " club Med ".

Cette situation opposerait l'Allemagne à la France qui défend à tout prix l'intégration des pays du Sud car, comme le dit un responsable de la Banque de France " il est indispensable qu'à travers l'EURO, nous ne fassions pas qu'accroître la zone mark ". La France a besoin de ces pays pour éviter de se retrouver isolée.

Un autre scénario pourrait être le suivant. En mai 1998, la publication des rapports de convergence fait ressortir que les chiffres de l'Allemagne sont trop peu orthodoxes, du fait d'un accroissement des importantes difficultés économiques qu'elle traverse actuellement. N'ayant eu de cesse de réclamer pendant de longs mois un respect parfaitement strict des critères, notamment par l'intermédiaire de la fameuse formule du ministre des finances " drei coma nul " (trois point zéro), l'Allemagne ne peut se résoudre à intégrer la zone EURO dans d'aussi piètres conditions. Une grave crise politico-économique éclate alors en Allemagne avec de graves répercussions au sein des instances européennes.

3.2 : Problèmes politiques et constitutionnels.

-

En Allemagne, les élections législatives auront lieu à l'automne 1998. Celles-ci peuvent réserver de grandes surprises. Le chancelier a en effet lié son propre destin politique à l'EURO. Or seulement 31% des allemands, très préoccupés par la crise qui secoue leur pays, sont actuellement favorables à l'EURO (57% il y a un an). Les allemands ne sont pas prêts d'une part, à payer seuls le prix d'un EURO fort, ni à accepter d'autre part un EURO faible. Si le chancelier était battu, l'Allemagne pourrait modifier son attitude vis à vis de la mise en place de la monnaie unique.

Par ailleurs, le traité d'Amsterdam doit être ratifié par chacun des Etats membres. Si en France, en préalable à cette ratification, l'option du référendum est prise pour parvenir à la modification indispensable de la constitution, le risque de désaveu indirect de la position française vis à vis de l'EURO ne doit pas être exclue. En effet, le traité d'Amsterdam n'a pas de rapport direct avec la monnaie unique, mais un vote négatif de la population française à cet éventuel référendum pourrait indiquer de façon claire une défiance vis à vis de la construction européenne, telle qu'elle est envisagée à court terme.

Par ailleurs, les allemands réclameraient eux aussi un référendum sur le sujet qui les préoccupe au plus haut point : l'abandon du mark pour l'EURO. Le danger d'une réfutation de la monnaie unique par les citoyens est réel.

3.3 : Problèmes économiques.

-

La période se situant entre la date de qualification des pays pour la constitution de la zone EURO et le 1er janvier 1999, date de l'entrée en vigueur de la monnaie unique, risque d'être celle de tous les dangers sur le marché des changes. L'assouplissement des critères, vers lequel on semble se diriger, n'augurera, en effet, rien de bon pour la stabilité future de l'EURO et donc de ses composants les plus faibles.

Un important risque de spéculation plane également, car la méthode de conversion des monnaies n'est pas encore arrêtée et suscite bien des controverses. En effet, soit le taux de conversion est fixé au 31 décembre 1998, en appliquant le taux du marché, et le niveau des monnaies nationales risque, au moment du passage à la monnaie unique, d'être trop éloigné des fondamentaux de chacune des économies. Soit le taux de conversion est calculé sur une période de référence et la valeur de l'EURO risque d'être très différente de celle de l'ECU, fixée par le marché, sur laquelle pourtant il doit être évalué. Il y aurait ainsi discontinuité entre l'EURO et l'ECU. Il s'agit donc d'un véritable casse-tête pour les responsables du passage à la monnaie unique et de trop longues hésitations ou de mauvaises options pourraient laisser place à une importante spéculation, très déstabilisatrice.

De nombreux économistes sont très pessimistes sur la mise en place de l'EURO dans la situation actuelle, qui leur apparaît très défavorable (problèmes économiques en Allemagne, situation sociale en Europe). Aucun d'entre eux ne conteste l'idée d'une monnaie unique, sur des bases solides, mais ils sont de plus en plus nombreux à estimer que la rigidité et la lourdeur monétaires du système mis en place effaceront largement les bienfaits attendus de la suppression des fluctuations des changes.

D'autre part, ils estiment que les bases politiques ne sont pas assez solides et que la Banque Centrale européenne (BCE), presque livrée à elle-même malgré la mise sur pied d'un Conseil de l'EURO, pourrait adopter une politique monétaire trop restrictive afin d'asseoir sa crédibilité sur les marchés financiers. Un risque déflationniste qui pourrait freiner la croissance est en conséquence à craindre. En fait, ces économistes pensent que l'Europe n'est pas assez mûre économiquement et politiquement et que le système est bancal car il n'y a pas d'harmonisation des politiques fiscales, des régimes de protection sociale ni de véritable politique budgétaire unique.

Milton Friedman, prix Nobel d'économie, a déclaré récemment dans une interview : " l'unité politique peut conduire à l'unification monétaire, par contre, l'unité monétaire imposée dans des conditions défavorables se révélera un obstacle à la réalisation de l'unification politique. C'est ce qu'on appelle la loi des conséquences contraires aux souhaits et aux prévisions. "

Enfin, avec la crise financière en Asie, le spectre d'un retour du protectionnisme en Europe visant à se protéger des produits mis sur l'ensemble des marchés par les pays asiatiques à des prix dévalués n'est pas à exclure. Avec le protectionnisme, pourrait se déclarer une violente guerre économique mondiale qui mettrait, à terme, les pays européens fortement exportateurs comme la France en grande difficulté, par représailles. Les conditions économiques générales seraient alors trop dures pour permettre de poursuivre normalement le processus de passage à la monnaie unique.

3.4 : Problèmes sociaux.

-

L'Europe était très populaire tant qu'elle apportait la prospérité et le plein emploi. Mais, s'interrogent certains commentateurs, les citoyens vont-ils continuer à faire confiance à des hommes politiques qui ne cessent de les bercer avec des illusions ?

On leur a d'abord assuré que le marché unique devait apporter un surcroît de croissance. Cet objectif n'ayant pas été atteint, on leur a dit que le marché unique fonctionnerait mieux avec la monnaie unique.

Lassés d'entendre des débats vides de sens et excédés par les contraintes imposées par la marche forcée vers la convergence, les citoyens vont finir par rejeter l'Europe.

Le prix à payer en terme de croissance, au cas où les pays opteraient pour une politique d'austérité renforcée pour remplir à tout prix les critères de convergence des économies, non atteints, associée à une politique restrictive de la BCE pour asseoir sa crédibilité, serait considérable. La conséquence directe serait de rendre insupportable la situation de l'emploi, déjà très grave, avec le risque d'une explosion sociale non maîtrisable. Les manifestations de chômeurs actuelles en seraient-elles les prémices ?

L'Union Economique et Monétaire, qui est une construction sans toit politique commun solide, pourrait échouer tôt ou tard parcequ'aucun Etat démocratique ne peut sacrifier des millions d'emplois sur l'autel de la monnaie.

Les Etats ne posséderont plus l'instrument commode que représentent les taux de change et donc seules les adaptations salariales permettront de compenser les écarts de prix relatifs, avec comme corollaire une aggravation du chômage.

A l'heure actuelle, après une grande période de léthargie des citoyens à propos de l'avènement de la monnaie unique, considéré jusque là comme un projet quelque peu

" fumeux ", une prise de conscience importante se fait jour, à l'approche du terme. L'EURO pourrait faire peur et être accusé de tous les maux.

3.5 : Conclusion.

Il reste quelques mois aux gouvernements pour tenter de combler le retard pris par les aspects politiques de la construction européenne et faire en sorte que l'ambitieux projet de l'EURO ne tourne pas au fiasco économique.

De façon subtile, la mise en place de l'EURO semble viser à enclencher un processus d'aspiration du politique par l'économique, comme le dénonce Milton Friedman, dans ses sombres pronostics. L'inverse eût été sans doute préférable et les économistes jugent ce renversement de méthode très dangereux.

Le débat est double :

- le prix à payer pour le passage à la monnaie unique ne

risque-t-il pas d'être trop lourd, en terme d'emploi notamment,

- les conséquences du passage à l'EURO sur l'économie européenne mais aussi mondiale sont-elles réellement maîtrisables.

Les avantages mis en avant il y a quelques années sont de plus en plus présentés comme incertains, sauf celui de rendre possible la réalisation d'un " vrai " marché unique, essentiel certes, mais à quel prix.

Les menaces qui pèsent sur la mise en place de l'EURO sont bien réelles bien qu'elles soient assez largement occultées par le discours politique.

4 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°2.

4.1 : L'échec historique de l'ECU, monnaie unique.

Lors du sommet de Paris en 1972, le Président Pompidou et ses homologues de l'époque s'étaient engagés à mettre en place, avant l'année 1980, une monnaie européenne unique: l'ECU. Cet engagement historique a sombré dans l'oubli dès le premier choc pétrolier de 1974 et la grave crise internationale qui allait s'en suivre. Une première conclusion partielle permet d'établir le parallèle entre période de croissance et intégration européenne.

4.2 : De l'importance d'une stabilité économique dans la durée.

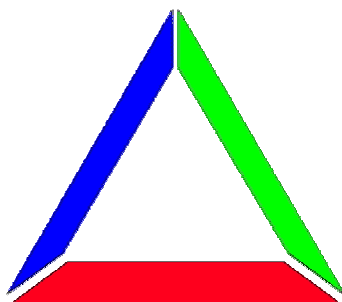
A douze mois de l'échéance, seule une grave crise économique dans un " certain " nombre de pays de l'Union peut, comme en 1974, faire échouer le processus. Comment ne pas évoquer aujourd'hui les possibles retombées de la crise asiatique ou l'augmentation soudaine de la pression sociale en Europe? Par conséquent, le respect des critères de Maastricht apparaît comme une condition nécessaire mais non suffisante; ces critères de convergence doivent impérativement être respectés dans la durée pour bâtir un rempart suffisant face aux diverses menaces économiques.

4.3 : Un élément favorable à l'EURO: une Allemagne affaiblie...

Il y a moins de deux ans, la majorité des responsables allemands s'affichaient en eurosceptiques convaincus. La solidité de leur économie ne plaidait pas pour l'abandon d'un Deutsch Mark fort contre un EURO incertain. Paradoxalement, plus la situation s'est dégradée en Allemagne et plus les chances de succès de l'EURO ont augmenté. De " petits " pays qui respectent sans difficulté les critères de Maastricht et un couple franco-allemand en prise au doute constituent, en vérité, un ensemble cohérent et inattendu pour mener à son terme la révolution de l'EURO.

4.4 : Date / Critères / Pays qualifiés: la difficile équation.

DATE



Le triangle représenté ci-dessus permet de retenir plusieurs hypothèses:

- hypothèse N°1: modifier la date de mise en place de l'EURO de six mois ou d'un an afin de permettre à un plus grand nombre de pays de respecter les critères. Cette hypothèse paraît la moins réaliste car elle suppose une amélioration fulgurante et, à vrai dire, peu réaliste de l'économie de certains pays de l'Union.

- hypothèse N°2: à la date convenue, faire un EURO conforme aux critères avec peu de pays. Cette hypothèse est défendue par les économistes.

- hypothèse N°3: à la date convenue, faire un EURO avec des critères plus souples et ainsi avec un plus grand nombre de pays. Cette hypothèse est soutenue par les politiques avec en première ligne la France, l'Italie et l'Espagne.

Cette hypothèse semble de loin la plus probable. Elle favorise l'émergence d'une puissance communautaire dotée d'une monnaie dont la vocation première est de s'imposer rapidement sur le marché mondial en tant que " monnaie de réserve ".

4.5 : Quid des pays non qualifiés?

Le passage à l'EURO est un processus irréversible. Les pays qui n'auront pas été retenus en mai 1998 pourront rejoindre le système EURO à une date ultérieure, en fait dès que les critères de convergence seront atteints et dès qu'une volonté politique se sera manifestée. Ce dernier point peut paraître dérisoire; pourtant, devant l'irréversibilité du processus, certains pays n'hésiteront pas à adopter une position d'attente. Au niveau de l'Union Européenne, cette stratégie s'avère généralement payante. La Grande Bretagne et l'Italie sont des membres coutumiers du fait.

4.6 : Perception de l'EURO par les Etats-Unis.

Les avis demeurent partagés sur la question. A l'heure actuelle, ni le Mark, ni le Franc ne peuvent revendiquer le statut de monnaie internationale. Les USA observent avec discernement la naissance d'une monnaie. Ils prétendent que l'EURO plaide pour une mondialisation réussie; ils réaffirment le statut affiché de monnaie de repli. Enfin, sur le plan technique, les Etats-Unis n'auront plus qu'un seul interlocuteur financier au niveau européen:

la Banque Centrale Européenne. Une seule crainte subsiste: il s'agit d'un éventuel retour du protectionnisme ou de ses formes dérivées...

5 : CONCLUSION

-

M. LEERSNYDER conclut cette première session consacrée à l'EURO en nous faisant part de son sentiment personnel. Selon lui, la mise en place de la monnaie unique se fera dans les délais si les deux conditions suivantes sont respectées:

- souplesse dans le calendrier ou dans les critères afin d'accroître le nombre de pays qualifiés.
- absence de dégradation notable de la situation économique.

Enfin, il convient de noter qu'actuellement " personne n'est en position d'arrogance par rapport aux critères de Maastricht "; paradoxalement, cette situation constitue le meilleur allié de l'EURO.

ETUDE DIRIGEE DE GEOPOLITIQUE

SESSION N°2 DU 16/01/98.

Présenté par le lcl THOMAS (T)

EUROPE DU NORD ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

L'EUROPE DU NORD DANS LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION EUROPEENNE.

-

-

1 : EXPOSE N°1: LA POLITIQUE EXTERIEURE DE L'ALLEMAGNE :
EXISTE-T-IL DES ALTERNATIVES A L 'ANCRAGE EUROPEEN.

1.1 : L'intégration de la République Fédérale d'Allemagne.

1.2 : L'Allemagne, un facteur inconnu après l'unification ?

1.3 : La perception de la politique allemande.

1.4 : Conclusion.

2 : EXPOSE N°2: L'ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE A L'EGARD DES
PAYS D'EUROPE CENTRALE.

2.1 : Géopolitique classique.

2.2 : Un passé honteux.

2.3 : Ostpolitik.

2.4 : Conclusion.

3 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DES DEUX EXPOSES.

3.1 : Les alternatives allemandes à l'ancrage européen.

3.2 : La volonté officielle d'ancrage à l'Europe correspond-elle à un sentiment profondément ancré dans l'esprit allemand ?

3.3 : Les différences entre la France et l'Allemagne.

-

-

4 : CONCLUSION.

-
-
ETUDE DIRIGEE DE GEOPOLITIQUE

SESSION N°2 DU 16/01/98.

EUROPE DU NORD ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

L'EUROPE DU NORD DANS LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION EUROPEENNE

-
M. LEERSNYDER ouvre cette séance en présentant les différents critères de convergence économiques et monétaires.

Après avoir dressé le bilan dans ce domaine, il insiste sur l'interdépendance des trois éléments les plus importants dans l'économie des pays : les taux d'intérêts, les taux de change et le déficit du budget (nommé "dette").

Il aborde ensuite la question du déficit, mal connue des non spécialistes : l'Etat peut tolérer des déficits budgétaires lorsqu'il s'agit d'améliorer la condition sociale et de favoriser la reprise de l'économie par une relance de la consommation (politique Keynésienne). A l'inverse, une politique non-Keynésienne visant à diminuer la dette en augmentant les prélèvements et en bloquant les salaires risque d'entraîner le pays dans une spirale d'appauvrissement. Il souligne néanmoins la fragilité du système mondial où beaucoup de pays vivent à crédit mais insiste sur le fait qu'il ne faut pas, sous prétexte de rigueur budgétaire, maintenir des pays et des populations dans un état de sous-développement et de misère générateurs de crise grave.

Il passe alors la parole aux deux intervenants avant d'approfondir les deux sujets abordés et de répondre aux questions.

Les sujets retenus pour cette deuxième session étaient les suivants:

- La politique extérieure de l'Allemagne : existe-t-il des alternatives à l'ancrage européen ?
- L'attitude de l'Allemagne à l'égard des pays d'Europe Centrale.

1 : EXPOSE N°1: LA POLITIQUE EXTERIEURE DE L'ALLEMAGNE : EXISTE-T-IL DES ALTERNATIVES A L'ANCRAGE EUROPEEN ?

présenté par le MAJ i.G. TOLKES (Armée de terre allemande).

L'Allemagne a une frontière commune avec neuf pays avec lesquels elle entretient des relations amicales. Ce fait est tout à fait nouveau tant pour l'Allemagne que pour ses voisins. Aujourd'hui, la situation politique dans région est stable, mais certains semblent toutefois craindre que, dès lors que l'Allemagne aura surmonté les difficultés dues à la reconstruction de l'économie en ex-Allemagne de l'Est, sa politique étrangère ne s'oriente vers la recherche d'un rôle hégémonique.

1.1 : L'intégration de la République Fédérale d'Allemagne.

Pour la grande majorité des jeunes Allemands, ceux qui ont grandi dans une Allemagne républicaine et démocratique, la question de l'hégémonie allemande n'est pas fondée. En effet, l'Allemagne unifiée a aussitôt réaffirmé son appartenance aux grandes organisations auxquelles elle appartenait depuis quarante et un ans : l'OTAN, l'UE, l'UEO, l'OSCE et l'ONU. Elle a aussi annoncé officiellement qu'elle respecterait les engagements pris en tant qu'Allemagne de l'Ouest ; c'est le cas notamment du respect de la frontière commune avec la Pologne (ligne Oder et Neisse).

Cependant, certains observateurs arguent du fait que l'opinion des seize millions de citoyens de l'ex-RDA, qui ont grandis dans un système totalitaire et sont donc étrangers à la culture démocratique, pourrait être différente. Pour ces derniers, les liens amicaux tissés par l'ancienne RDA avec les pays d'Europe centrale et orientale pourraient constituer des facteurs favorables à une "orientalisation" de la politique étrangère allemande.

1.2 : L'Allemagne, un facteur inconnu après l'unification?

L'objectif officiel de la politique étrangère allemande demeure l'ancrage durable de la RFA dans le cercle des démocraties libérales, son affiliation à l'Union européenne et à l'Alliance atlantique. L'Allemagne a défini cinq grands domaines d'action en matière de politique étrangère : "la poursuite de l'oeuvre d'unification européenne, la poursuite du développement de l'OTAN, la stabilisation et le soutien des processus de réformes en Europe centrale et orientale, le concours épris de responsabilité au sein de l'ONU ainsi que le partenariat avec les pays en voie de développement".

Ces lignes d'action reposent sur les cinq "intérêts essentiels" autour desquels est centrée la politique extérieure allemande et qui sont détaillés ci-dessous.

Les cinq intérêts essentiels de la politique extérieure et de sécurité allemande¹ sont :

- d'assurer la liberté, la sécurité et le bien-être de la population et l'intégrité du territoire national ;

- de promouvoir l'intégration des démocraties européennes dans l'Union européenne, car la démocratie, les structures d'Etat de droit et la prospérité en Europe signifient paix et sécurité également pour le peuple allemand ;
- de maintenir, sur la base de valeurs partagées et d'intérêts analogues, l'alliance transatlantique durable avec les Etats-Unis en tant que puissance mondiale ; en effet, le potentiel américain est indispensable pour la stabilité internationale ;
- de rapprocher nos voisins orientaux, dans un esprit d'harmonisation et de partenariat, des structures occidentales et organiser un nouvel ordre de sécurité coopérative qui réunisse l'ensemble des nations européennes ;
- et de faire respecter planétairement le droit international et les droits de l'homme, et instaurer un ordre économique mondial équitable, fondé sur les règles de l'économie de marché ; car la sécurité des diverses nations ne peut être garantie que dans le cadre d'un système de sécurité globale assurant la paix, le droit et le bien-être à l'humanité toute entière.

Le Major TOLKES souligne que les "intérêts essentiels" ainsi déterminés semblent tout à fait normaux pour un Etat démocratique européen. Il ajoute que la politique officielle de la RFA est définie de manière tout à fait claire et que les conclusions s'imposent d'elles-mêmes : l'Allemagne n'est pas devenue un facteur inconnu ; l'Allemagne ne poursuivra pas de politique hégémonique en Europe.

Il convient maintenant de considérer la perception en Allemagne et en dehors de l'Allemagne, de la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne.

1.3 : La perception de la politique allemande.

131 : L'Allemagne vue par elle-même.

L'Allemagne se considère elle-même essentiellement comme un "Etat commerçant", au sens où les relations internationales qu'elle développe sont déterminées davantage par son rôle commercial et financier que par sa puissance militaire ou politique. Dans le même esprit, l'Allemagne est profondément marquée par la "Machtvergessenheit" : la volonté d'oubli de la puissance. Cette volonté est à l'origine de la tendance des allemands à éprouver de l'aversion pour la puissance militaire et politique qui avait jadis été l'obsession de leurs ancêtres.

132 : L'Allemagne vue par ses voisins.

Depuis son unification, l'Allemagne se heurte à de nombreux problèmes dans les relations bilatérales qu'elle noue avec ses voisins. Ces problèmes sont de nature essentiellement psychologique et sont liés d'une part au souvenir de la guerre et d'autre part à l'image d'une Allemagne opulente, arrogante et ayant une fâcheuse tendance à imposer son mode de vie aux autres : "Am deutschen Wesen soll die Welt genesen" (Le Monde doit vivre à la manière allemande). C'est le cas notamment des Néerlandais, mais également, à un degré moindre, des Scandinaves, des Britanniques, des Italiens et des Autrichiens, qui éprouvent parfois une antipathie assez profonde à l'égard de tout ce qui est allemand.

D'autre part, en dehors de sa relation privilégiée avec la France, la RFA n'a aucun partenaire véritable. En effet, la suspicion reste encore trop forte dans la plupart des autres pays voisins de l'Allemagne.

La France est à cet égard dans une position beaucoup plus confortable. Ayant établi depuis de nombreuses années des relations amicales avec l'ensemble des partenaires européens, elle peut orienter sa politique dans différentes directions en fonction de ses intérêts : tantôt engagée avec les Allemands pour construire l'Europe économique et monétaire, tantôt alliée aux Anglais quand il s'agit de réaliser l'Europe de la défense et de sécurité, elle n'hésite pas à se découvrir "méditerranéenne" et à faire bloc avec l'Italie, l'Espagne et le Portugal, quand les intérêts de l'Europe du Sud sont en jeu. L'Allemagne quant à elle ne dispose pas "d'alliance de rechange".

1.4 : Conclusion.

Dans le domaine de la politique étrangère, l'objectif prioritaire et affiché de l'Allemagne demeure l'ancrage européen. Elle n'entretient aucune ambition hégémonique en Europe et cherche à créer un espace de bien-être, de paix et de sécurité communs. Néanmoins, l'Allemagne garde présent à l'esprit que son territoire se trouvait au centre du conflit pendant la Guerre froide et considère donc naturel d'élargir cet espace afin de garantir sa sécurité, en repoussant les sources d'insécurité potentielles le plus loin possible de ses frontières.

2 : EXPOSE N°2 : L'ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE A L'EGARD DES PAYS D'EUROPE CENTRALE.

présenté par le CC PELLEGRIN (M)

Si l'on veut étudier l'attitude de l'Allemagne à l'égard des pays d'Europe Centrale, il faut évoquer la double fatalité à laquelle elle est soumise :

- sa géopolitique,
- son passé historique récent.

2.1 : Géopolitique classique.

L'Allemagne occupe une position centrale en Europe, position que conforte une proximité ethnique et linguistique avec les pays de la zone danubienne et que renforce encore sa supériorité démographique (81 millions d'habitants - 95 si l'on compte la Suisse et l'Autriche - à comparer aux 40 millions de Polonais, 5 millions de Danois, 10 millions de Tchèques, 10 millions de Hongrois, 5 millions de Slovaques). Cette supériorité s'est traduite autrefois par la puissance militaire, aujourd'hui par une puissance économique quasi-hégémonique.

2.1.1 : L'absence de frontières naturelles.

A l'Ouest, à l'issue de trois guerres franco-allemandes, le Rhin représente désormais une frontière, même si les Suisses, les Alsaciens et les Luxembourgeois, situés de l'autre côté du fleuve, restent culturellement très proches des Allemands.

Au Sud, le Danube agit plutôt comme un trait d'union entre nations, de la même manière que les Alpes ; le Saint-Empire Romain Germanique, l'Axe Rome-Berlin ont rassemblés Allemagne et Italie par dessus les Alpes à différentes époques ; aujourd'hui subsiste encore un litige au sujet de la région germanophone du Haut-Adige dans le Tyrol italien.

A l'Est en revanche, l'Elbe, l'Oder et la Neisse, la Vistule, le Niemen n'ont jamais joué un rôle de frontière dans l'histoire allemande - en dehors d'un passé très récent (frontière germano-polonaise sur l'Oder-Neisse depuis 1945).

212 : La culture, facteur d'unité et d'identité.

En l'absence de frontière, les Allemands se définissent par leur culture - à distinguer de la notion de civilisation chère aux Français, aux Anglais, aux Espagnols, aux Italiens.

C'est une nuance bien sûr mais qui caractérise l'âme allemande : on est allemand quand on en partage la culture, c'est-à-dire la langue, les moeurs, les goûts (pour la musique, la philosophie ...). Ce sentiment allemand est indépendant du lieu d'habitation : il y a des Allemands en Pologne, en Bohême, à Trieste ... et sur les bords de la Volga.

213 : Un ensemble détonant.

Une position centrale, des frontières incertaines, une notion d'appartenance culturelle pour le moins large : rien d'étonnant à ce que l'Allemagne soit apparue comme le grand perturbateur du siècle écoulé ... et soit à l'origine de la géopolitique.

Les contours de l'Allemagne ont en effet considérablement évolué :

- les 300 principautés
- l'unification autour de la Prusse, de son militarisme et du "Zollverein" (Union douanière),
- la division après la première guerre mondiale (le couloir de Dantzig),
- l'extension maximale par les conquêtes du troisième Reich,
- la situation d'après-guerre (RFA, RDA, Pologne englobant la Silésie, la Poméranie et la Prusse),
- l'Allemagne réunifiée d'aujourd'hui.

Il est notable que ces bouleversements aient surtout eu lieu à l'Est ; c'est sur les marches orientales que se situe en effet le point de jonction (d'affrontement !) entre les influences chrétienne, orthodoxe et musulmane, les peuples hongrois, slaves et germaniques. Pendant un siècle, Vienne et Berlin ont donc disputé à Moscou et Istanbul la domination sur cette partie du continent européen.

Mais " disputé " est un terme bien faible pour la dernière tentative de constitution d'un Reich ...

2.2 : un passé honteux.

La deuxième fatalité de l'Allemagne est en effet la honte que leur inspire la période hitlérienne - de 1933 à 1945 -, sur la barbarie de laquelle il n'est pas besoin d'épiloguer.

Les conséquences de cet épisode historique sont doubles :

- le désastre de 1945, année zéro pour l'Allemagne : ruinée, dévastée, décimée, occupée, démembrée, amputée, prisonnière, elle paye la meurtrière folie de ses rêveries hégémoniques.

- la mise au ban des nations : à force de travail, de modestie, de sérieux, l'Allemagne est parvenue à remonter la pente mais elle mettra encore un siècle à faire oublier la période hitlérienne : jusqu'à cette lointaine échéance, elle ne pourra conduire sa politique extérieure qu'avec la plus grande prudence.

2.3 : Ostpolitik.

Entre ces deux attitudes - l'assurance tirée d'une position dominante et la réserve qu'impose un passé honteux - se place toute la politique extérieure allemande.

Cette politique extérieure, quelle est-elle à l'Est ?

231 : La RDA.

Le terme d'Ostpolitik a été forgé par le chancelier Willy Brandt pour désigner sa politique extérieure dans les années 70. Il s'agissait à l'époque d'intégrer l'ONU : l'Allemagne y contribuait depuis longtemps au travers des organisations satellites (UNESCO, HCR, ...) mais n'y appartenait pas. Dans le contexte de l'époque (ancrage de la RFA à l'Ouest, détente Est-Ouest, accord de l'URSS soumis à l'adhésion concomitante de la RDA), cela se traduit par :

- un rapprochement avec l'Est (traités germano-soviétique en août 1970 et interallemand en décembre 1972)

- un débat de politique intérieure au Bundestag sur l'opportunité de reconnaître la RDA (dont les soldats tirent sur les " fuyards ")

- l'adhésion à l'ONU en septembre 1973.

Le pari de Willy Brandt - sur la pénétration des idées démocratiques dans les pays de l'Est - se révèle payant, puisqu'il aboutit, 20 ans plus tard à :

- l'effondrement du mur

- la réunification en octobre 1990 : celle-ci est soumise à l'accord des 4 grands et assortie à la reconnaissance de la frontière germano-polonaise (en 1990 !) ; elle entraîne le transfert de la capitale à Berlin et représente surtout un coût de 500 milliards de DM.

232 : La Russie.

Pour parler de l'actuelle Ostpolitik, il faut évoquer la Russie - puissance rivale au cours de l'histoire et leader de l'ensemble slave - pour tous les troubles qu'elle est susceptible d'engendrer :

- l'armée rouge, dont le rapatriement a été financé par l'Allemagne (15 milliards de DM) et qui a encore la lourde charge des missiles nucléaires de l'ex-URSS,

- le désastre de son économie,

- le problème des réfugiés (l'Allemagne est, de toute l'Europe, leur principale destination)

- les problèmes écologiques (toutes les centrales nucléaires sont des Tchernobyl en puissance),

- la mafia,

...

Contre ces troubles, l'Allemagne dispose désormais d'un double réseau d'Etats-tampons :

- les pays de l'ancien Pacte de Varsovie,

- les Etats baltes, la Biélorussie et l'Ukraine.

233 : L'Europe balkanique et danubienne.

Plus au sud, la République Tchèque, l'Autriche, la Slovénie et même la Croatie font figure d'étranger proche pour l'Allemagne : on ne peut expliquer autrement la reconnaissance prématurée de la Slovénie et de la Croatie dès 1991, faux pas politique qui contraste avec l'extrême prudence généralement démontrée par l'Allemagne.

234 : La Baltique.

La Baltique est la Méditerranée des Allemands : la Hanse représente le premier réseau commercial de l'histoire européenne. L'ancienneté et l'étroitesse des liens entre pays riverains expliquent entre autres la politique bienveillante de la Suède vis-à-vis de l'Allemagne au cours des deux guerres mondiales.

235 : L'Europe Centrale.

Vis-à-vis de l'Europe Centrale, l'Ostpolitik suivie par l'Allemagne se traduit aujourd'hui par un unique procédé : l'extension des relations commerciales avec chacun des pays environnants.

Aucune marge de manoeuvre ne lui est permise sur le plan militaire : la loi fondamentale a été réformée récemment et permet désormais l'engagement de soldats allemands hors des frontières de l'Allemagne, mais uniquement dans le cadre d'une alliance - OTAN, UEO, ONU (le chancelier Kohl souhaitait même que soient exclus des zones d'intervention éventuelle les territoires occupés autrefois par la Wehrmacht).

En matière économique en revanche, la prudence n'est pas de mise. L'Allemagne est très favorable à l'élargissement de l'Europe : en la matière, elle agit en pionnière. Son attitude contraste avec la frilosité des autres pays de l'Union, peu enclins à s'engager sur des terres incertaines. Mais aussi, l'Allemagne a une perception différente : elle est plus riche que ses partenaires, elle est à l'Est " aux premières loges ", tandis que sa structure fédérale lui permet d'envisager plus facilement approfondissement et élargissement.

Quelques chiffres illustrent cette politique :

- l'Allemagne verse 50 milliards de DM par an aux pays d'Europe de l'Est,

- depuis 1989, l'UE s'est largement substituée au COMECON (le CEFTA, "Central European Free Trade Area", institué par l'accord de Visegrad, n'a pas de réelle consistance). L'adhésion

prochaine de la Pologne, de la République Tchèque et de la Hongrie - et aussi de la Slovénie et de l'Estonie - matérialise cette orientation.

Mais il faut évoquer la part de l'Allemagne dans ces échanges : 47% des exportations, 49% des importations. Au deuxième rang arrive l'Autriche, avec respectivement 13% et 12%. Enfin l'Italie avec 10% dans les deux sens. Ceci démontre parfaitement l'importance de la proximité géographique (de l'autre côté en effet, ce sont essentiellement la Pologne et la République Tchèque qui commercent avec l'Europe).

Ainsi se recrée-t-il une zone d'influence autour de l'Allemagne ... ou plutôt autour du Mark.

D'une certaine façon, l'Allemagne recommence la construction de Bismarck, par une présence économique qui n'est pas sans rappeler le "Zollverein" du siècle dernier. La stratégie est identique, mais le but politique est très différent : il ne s'agit plus de constituer une grande Allemagne mais de réaliser l'élargissement de l'Union européenne.

2.4 : Conclusion.

Depuis 1945, l'Allemagne a renoncé à ses conceptions passablement fumeuses d'espace vital, de poussée vers l'Est ou de zone d'influence naturelle. Elle s'est largement rachetée une conduite d'une part en participant très libéralement à l'ONU (dont elle est la principale contributrice à hauteur de 9% du budget), d'autre part en suivant une politique d'ouverture très chaleureuse vis-à-vis de la malheureuse Russie. Mais surtout, en 50 ans, elle a établi un solide ancrage à l'Ouest, au travers du couple franco-allemand, de son intégration dans l'OTAN et de sa participation à l'Europe ; désormais, en raison de cet ancrage, "l'Ostpolitik" n'est plus une affaire simplement allemande mais bien européenne.

3 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DES DEUX EXPOSES.

3.1 : Les alternatives allemandes à l'ancrage européen.

L'alternative à laquelle on se rattache communément est la "Mitteleuropa" : l'Allemagne pourrait redevenir une Puissance Centrale en se tournant résolument vers l'Est. Cette alternative a rapidement été exclue car ces pays ne représentaient et ne représentent toujours pas une alternative crédible.

- La première question qui mérite alors d'être débattue est la suivante : l'Allemagne a-t-elle une vocation particulière à restructurer cette zone ?

Si l'on considère le deuxième point qui caractérise les intérêts essentiels de l'Allemagne et qui a été rappelé par le MAJ TOLKES (voir §.1), tout laisse à penser que l'Europe de l'Est présente effectivement pour elle un intérêt particulier. Cette impression est renforcée par le quatrième point qui insiste sur la nécessité d'intégrer les pays de cette région dans un "nouvel ordre de sécurité coopérative".

M. LEERSNYDER souligne que la vocation évoquée plus haut existe toujours en Allemagne, même si cette dernière est maintenant profondément intégrée à l'Union Européenne.

- La seconde alternative envisageable est : l'Allemagne, tête de pont des Etats-Unis sur le continent européen ?

Cette question est induite par le troisième point caractérisant les intérêts allemands : maintenir une alliance transatlantique durable avec les Etats-Unis. A ce sujet, M. LEERSNYDER souligne que l'on trouve dans l'expression de ces intérêts des éléments profondément étrangers à l'intérêt strict de l'Europe ; ces spécificités sont absentes du discours français ou britannique.

Ces questions se posent aujourd'hui car nous sommes dans la phase de normalisation de la politique étrangère allemande, rendue nécessaire par la réunification.

3.2 : La volonté officielle d'ancrage à l'Europe correspond-elle à un sentiment profondément ancré dans l'esprit allemand ?

Le Major TOLKES insiste sur le fait que les Allemands ont oubliés leurs sentiments extrémistes et qu'il faut se méfier des clichés caricaturaux véhiculés par les médias (skinheads, néonazis) ou des poncifs liés à l'histoire (casque à pointe). Selon lui, la population allemande aspire à vivre en paix et à maintenir la prospérité qui est la sienne actuellement.

3.3 : Les différences entre la France et l'Allemagne

La différence essentielle entre les positions française et allemande tient à la structure politique de la construction européenne. En effet, l'Allemagne recherche un modèle fédéral (par conviction politique et pour des aspects de fonctionnement), alors que la France cherche avant tout à assurer le rayonnement et la grandeur de la France dans une Europe puissante.

4 : CONCLUSION.

-

M. LEERSNYDER conclue cette seconde session consacrée à la construction européenne en soulignant que la construction de l'Europe politique dépendra essentiellement du nombre des pays membres.

Présenté par le lcl LEFEBRE (A)

EUROPE DU NORD ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

VERS UN CHANGEMENT DE CENTRE DE GRAVITE DE L'EUROPE ?

-
-
-

1 : EXPOSE N°1 : LE COUPLE FRANCO-ALLEMAND DANS L'AVENIR DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

2 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°1 :

2.1 : Quelle était l'attitude des autorités de l'époque vis à vis de la création du " couple franco-allemand " ?

2.2 : Que penser de la tentative de valorisation d'un axe " Paris-Londres " par le Président Chirac ?

2.3 : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultation de l'Allemagne à propos de la suppression du service national en France ?

2.4 : Récent colloque de l'institut européen de défense et de sécurité.

2.5 : Notion de " couple " franco-allemand.

2.6 : Colmmntaire final de M. LEERSNYDER.

-

-

3 : EXPOSE N°2 : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE

4 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°2 :

4 1 : Elargissement et réforme des structures européennes.

4 2 : Aprofondissement ou élargissement, c'est la question ?

4 3 : Est-il envisagé un véritable Parlement européen fédéral ?

4 4 : A-t-on une vision " messianique " de l'Europe ?

Où faut-il alors fixer la limite orientale de cet ensemble ?

Doit-il coïncider avec l'espace de co-prospérité ?

4.5 : Faut-il légaliser l'usage du pavillon européen ?

5 : CONCLUSION

-

-

-

-

ETUDE DIRIGEE DE GEOPOLITIQUE

SESSION N°3 DU 23/01/98.

EUROPE DU NORD
ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

-

VERS UN CHANGEMENT DE CENTRE DE GRAVITE DE L'EUROPE ?

-

-

1 : EXPOSE N°1 : LE COUPLE FRANCO-ALLEMAND DANS L'AVENIR DE LA
CONSTRUCTION EUROPEENNE

2 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°1 :

2.1 : Quelle était l'attitude des autorités de l'époque vis à vis de la création du " couple franco-allemand " ?

A la signature du traité franco-allemand, l'Allemagne restait une puissance sous " tutelle " des vainqueurs.

De Gaulle voulait aider l'Allemagne à devenir plus vite " adulte ", en prenant ses distances par rapport à la tutelle américaine.

Dans les faits, l'affirmation d'une Allemagne " adulte " est récente, elle date de la réunification.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les traités à l'origine de la construction européenne avait pour but essentiel " de protéger l'Allemagne contre elle-même ".

2.2 : Que penser de la tentative de valorisation d'un axe " Paris-Londres " par le Président Chirac ?

Cette relation ne doit pas être opposée à l'amitié franco-allemande, mais elle n'est pas médiatisée de la même manière. C'est une politique délibérée de politique " triangulaire ", qui peut être élargie à l'Italie et à d'autres partenaires pour constituer un " noyau dur " de rapprochement politique.

2.3 : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultation de l'Allemagne à propos de la suppression du service national en France ?

La pensée dominante au sein de la classe politique française est qu'il n'est pas nécessaire de consulter l'Allemagne sur des questions d'organisation de défense nationale. Il faut tenir compte de " l'exception militaire française " cultivée au sein de l'Alliance atlantique. Il ne faut pas oublier le problème des essais nucléaires où le président Chirac a appliqué la politique du fait accompli.

De leur côté, les allemands ont estimé devoir être légitimement prévenus, ne serait-ce qu'en considération de la brigade franco-allemande qui est concernée par cette réforme.

A titre d'anecdote M. LEERSNYDER nous confie que le Président Mitterrand et le Chancelier Kohl conversaient au téléphone en moyenne 45 minutes par jour !

2.4 : Récent colloque de l'institut européen de défense et de sécurité. (CBA DUCRET).

Le colloque de l'institut européen de défense et de sécurité auquel vient de participer le CBA DUCRET a rappelé que l'existence d'une identité européenne politique est un préambule à l'Europe de la défense. Force est de constater que cette condition est loin d'être remplie.

Par ailleurs, l'absence d'intervenant allemand a été très remarquée.

2.5 : Notion de " couple " franco-allemand.

La notion très française de " couple " franco-allemand n'a pas d'équivalent en Allemagne. Pour d'autres pays, comme l'Espagne, le traité franco-allemand symbolise le " Yalta " du marché de l'armement en Europe.

2.6 : Colmmentaire final de M. LEERSNYDER.

Les liens économiques entre la France et l'Allemagne sont considérables :

- chaque pays est le premier client et le premier fournisseur de l'autre,
- les investissements croisés sont très importants (St Gobain, EUROCOPTER, AEROSPATIALE-DASA).

C'est la puissance économique franco-allemande qui pèse le plus fort en Europe.

Enfin, il faut noter que la culture européenne s'appuyait jadis sur la richesse des échanges franco-allemands. De nos jours, les cultures des deux pays ne s'interpénètrent plus au profit de la culture anglo-saxonne qui s'impose à tous.

3 : EXPOSE N°2 : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE

Présenté par le CEN VERRANDO (Gend.)

Afin d'aborder clairement le sujet, au demeurant très spécialisé, il convient tout d'abord de définir les termes de " Conférence Intergouvernementale ", puis de préciser les modalités du calendrier des réformes institutionnelles à venir. De même, il semble intéressant de connaître quels ont été les résultats, " l'état d'avancement ", de la Conférence ouverte à Turin en mars 1996 et achevée en juin 1997, à Amsterdam . Enfin, il faut s'interroger sur les perspectives qui seraient offertes à l'Europe après l'adoption de l'euro.

31 : La définition des termes : la Conférence Intergouvernementale.

-

Une conférence intergouvernementale c'est avant tout une négociation entre les représentants des Etats membres de l'UE en vue de modifier les traités qui existent déjà entre eux.

Cette disposition est régie par l'article N du traité de Maastricht, qui reprend, en l'abrogeant, l'article 236 du traité de Rome. Un gouvernement, ou la commission, peuvent soumettre au conseil un projet de révision des traités. Si le conseil émet un avis favorable, une conférence des Gouvernements des Etats-membres est convoquée en vue d'arrêter d'un commun accord les modifications à apporter aux traités. Les amendements entrent en vigueur après leur ratification par tous les Etats membres. Le traité de Maastricht sur l'Union Européenne, signé un février 1992, est le résultat de deux CIG, l'une sur l'union économique et monétaire, et l'autre sur l'union politique, ouvertes à Rome en décembre 1990. La 6^{ème} CIG, prévue par l'article N du traité de Maastricht, et chargée de procéder à un réexamen d'ensemble des mécanismes institutionnels de l'UE, s'est ouverte à TURIN en mars 1996 et achevée lors du conseil européen d'Amsterdam en juin 1997.

32 : Les modalités du calendrier des réformes institutionnelles à compter de la CIG de Turin.

La CIG de Turin débute le 29 mars 1996 et fixe son action dans un calendrier assez précis.

Pour l'année 1996-1997, les négociations de révisions entre les 15 Etats sont les suivantes : tout d'abord la ratification du traité de Maastricht par les Parlements ou par référendum, puis la négociation sur l'élargissement de l'OTAN aux PECO (Pays d'Europe centrale et orientale), et enfin la signature (le 2 octobre 1997) par les ministres des affaires étrangères des 15 du traité d'Amsterdam.

Pour l'année 1998, le calendrier fixé prévoit l'examen de trois points particuliers : premièrement la révision du traité de l'UEO, puis la sélection des participants à l'EURO, capables d'entrer dans la 3^{ème} phase de l'Union Economique et Monétaire (UEM) , et enfin les négociations d'adhésion avec Chypre, Malte et les PECO.

1999 devrait être marqué par le début de l'UEM et la fin ou la poursuite des négociations d'adhésion avec les onze Etats candidats.

33 : Les résultats du Conseil européen d'Amsterdam.

Le 2 octobre 1997 les Quinze sont d'accord pour souligner les insuffisances mises en exergue lors des résultats du Conseil européen d'Amsterdam. En effet, ce texte aurait dû permettre la réforme des institutions européennes et la mise en oeuvre d'une PESC (Politique Etrangère de Sécurité Commune), mais en vain. Cet échec devrait donc à terme ramener les pays membres à revoir les fondements du traité avant l'élargissement. Enfin, il semble que tous les pays de l'Union soient comme en attente des résultats de l'adoption de l'euro. Ce dernier apparaît comme un facteur de démarrage possible pour relancer le processus de réformes institutionnelles et d'élargissement. Ce qui milite en faveur de l'idée que rien ne risque d'évoluer effectivement avant l'adoption de l'euro.

En résumé, le traité ne débouche pas sur le renforcement des institutions et la Commission demeure un collège pléthorique donc sans réelle capacité d'agir. De plus, le critère de l'unanimité reste la règle dans beaucoup trop de domaines. Enfin le déficit d'exécutif est chronique.

34 : les perspectives d'avenir après Amsterdam.

A l'issue du Conseil d'Amsterdam (juin 1997), toute l'Europe est partie en vacances, et deux pays ont, en plus, changé de Gouvernement (France et Angleterre). De plus, force est de constater que le processus de ratification, aux dires des pays concernés, risque d'être plus long que prévu. Cette idée est d'ailleurs développée par Monsieur Jacques SANTER lorsqu'il affirme que " les progrès accomplis sont insuffisants pour que soit lancé le processus d'élargissement pour 2002-2004. " En ce qui concerne la France, par exemple, elle ne ratifiera le texte qu'après consultation du Conseil constitutionnel et éventuellement révision de la Constitution.

En fait, le Conseil d'Amsterdam débouche sur la création de deux sous-ensembles de pays candidats à l'élargissement. Il s'agit d'une part de : la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque, la Slovaquie, l'Estonie et Chypre (négociation à partir du mois d'avril) et d'autre part de la Roumanie, la Bulgarie, la Slovaquie, la Lettonie et la Lituanie. Mais "la salle d'attente sera chauffée", comme le soulignait un diplomate à l'issue d'Amsterdam.

Le traité d'Amsterdam, suivi en décembre 1997 par la rencontre de Luxembourg, débouche toutefois sur des perspectives positives.

En effet, les Quinze acceptent la proposition franco-allemande de flexibilité sous forme de " coopération renforcée entre ceux qui peuvent et ceux qui veulent aller plus loin. " Par ailleurs, il est à noter que la convention de Schengen devient le seuil minimum pour toute extension extérieure (dans ce sens, Europol voit ses pouvoirs et sa zone de compétence étendus).

Mais la rencontre de Luxembourg comporte aussi des aspects négatifs.

En effet, le deuxième pilier n'évolue pas. Le problème de la PESC reste posé en l'état. Monsieur PESC ne sera que le secrétaire général. Il manquera donc d'autonomie et d'indépendance. La déception la plus grande est donc la quasi régression de l'identité européenne de défense.

Il faudra donc, bien avant le prochain élargissement, faire ce qui n'a pas été fait à Amsterdam, tant pour réformer les institutions et les mécanismes de décision que pour étendre et approfondir le champ des compétences partagées.

En conclusion, la grande Europe d'après Luxembourg sera constituée de quinze à vingt-six pays (pour une population de 490 millions de personnes). L'élargissement sera lancé à compter du 30 mars 1998. Seule la Turquie est, pour l'instant, exclue du processus d'élargissement

Enfin, le coût financier de l'élargissement demeure, malgré les critiques, acceptable. Il prévoit, en effet, le maintien du plafond des ressources propres de l'Union (1,27 % du PIB communautaire), ce qui, aux dires des experts, suffira à la tâche.

4 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°2.

4.1 : Elargissement et réforme des structures européennes.

Il faut admettre que la CIG consacre l'échec sur l'élargissement des structures en dépit de la prise en compte symbolique d'un volet social inscrit dans le texte du nouveau traité.

4.2 : Approfondissement ou élargissement, c'est la question ?

Il faut résoudre le problème du fonctionnement de la " gouvernance " de l'Union Européenne. Peut-on rapprocher les modèles et les valeurs des membres de l'U.E. tout en admettant de nouveaux pays ?

En fait, il n'est pas judicieux d'élargir l'U.E. avant de consolider l'intégration, car il serait alors beaucoup plus difficile de renforcer cette intégration avec un plus grand nombre de partenaires.

Or, il est essentiel de changer le système de décision pour approfondir l'intégration européenne. Il faut en particulier prendre un maximum de décisions selon un processus majoritaire, par opposition au système décisionnel à l'unanimité. Cela revient à faire admettre un certain transfert de souveraineté aux Etats membres, d'où des objections constitutionnelles légitimes.

4.3 : Est-il envisagé un véritable Parlement européen fédéral ?

Non. On peut se demander si l'on ne touche pas les limites du processus actuel de construction européenne, fondé sur une " sédimentation " de traités. L'acte Unique européen avait pour objectif de se substituer à tous les traités antérieurs en intégrant leurs dispositions.

Il manque la manifestation claire et unanime de la volonté politique de la construction européenne.

4.4 : A-t-on une vision " messianique " de l'Europe ?

Où faut-il alors fixer la limite orientale de cet ensemble ?

Doit-il coïncider avec l'espace de co-prospérité ?

La tendance semble être de faire coïncider la zone Euro à l'espace de co-prospérité, et la zone " messianique " à l'ensemble des Etats adhérents ou candidats à l'adhésion à l'Union Européenne.

4.5 : Faut-il légaliser l'usage du pavillon européen ?

Ce n'est pas possible dans l'état actuel du droit international, car il n'existe pas de nationalité européenne alors qu'un pavillon de navire est nécessairement celui d'un Etat souverain.

5 : CONCLUSION

-

M. LEERSNYDER conclue cette troisième session en nous faisant part de sa conviction quant au processus de construction européenne.

La stratégie envisagée est celle de systèmes " à géométrie variable " ou " à plusieurs vitesses ". Les différents membres pourraient ne pas adhérer tous aux mêmes engagements. Le pronostic de M. LEERSNYDER est qu'il y aura différents groupes de pays qui se retrouveront par

domaines d'intérêt : monnaie, production agricole, espace de sécurité... Le processus de construction est lui-même évolutif.

Enfin, il tient à rappeler que la construction européenne est étroitement liée à la prospérité économique et à la croissance, ainsi qu'à l'environnement géostratégique des différents pays.

ETUDE DIRIGEE DE GEOPOLITIQUE

SESSION N°4 DU 30/01/98.

Présenté par le ces BONINEUST (T)

EUROPE DU NORD ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

LA PLACE DE L'EUROPE DU NORD DANS LA DEFENSE EUROPEENNE

1 : EXPOSE N°1 : LA POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE COMMUNE.

1.1 : Les dispositions de Maastricht relatives à la PESC.

1.2 : Les avancées du traité d'Amsterdam.

1.4 : Conclusion.

2 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°1.

2.1 : Vers une PESC vraiment européenne?

211 : Un monsieur Pesc insuffisamment indépendant.

212 : Existe-t-il une menace commune européenne?

213 : Des divergences historiques difficiles à dépasser.

214: Maastricht ou le constat d'un déficit.

2.2 : Quel chemin vers l'Europe politique?

221 : Le domaine de l'éducation.

222 : Les limites de l'Euro.

3 : EXPOSE N°2 : LE ROLE DE LA BUNDESWEHR

3.1 : Missions de la Bundeswehr pendant la Guerre froide.

3.2 : Nouveau rôle de la Bundeswehr.

321 : La Bundeswehr d'aujourd'hui.

322 : Nouvelles missions.

3.3 : Obstacles aux missions de la Bundeswehr.

3.4 : Conclusion.

4 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°2.

4.1 : Le relatif consensus en matière de Défense.

4.2 : La nouvelle attitude allemande en ce qui concerne les interventions extérieures.

4.3 : L'Allemagne et l'Europe nucléaire.

-

-

ETUDE DIRIGEE DE GEOPOLITIQUE

SESSION N°4 DU 30/01/98.

EUROPE DU NORD ET CONSTRUCTION EUROPEENNE

LA PLACE DE L'EUROPE DU NORD DANS LA DEFENSE EUROPEENNE

La séance ouverte par M. de Leersnyder a débuté sans préliminaire par le premier exposé.

1: EXPOSE N°1 LA POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE COMMUNE.

Présenté par le CBA LANDES (T)

La PESC a été définie sous ce vocable pour la première fois dans le traité de Maastricht, dont elle constitue le chapitre J ainsi introduit : " Il est institué une politique étrangère et de sécurité commune, régie par les dispositions suivantes ".

Cependant, la définition dans un traité de cette politique a été précédée d'une maturation progressive. Ainsi, on peut affirmer que la PESC trouve son origine dans la Coopération Politique Européenne (CPE), coopération qui se traduit par des réunions programmées des ministres des affaires étrangères. En 1986, la CPE va se doter d'un secrétariat puis progressivement évoluer vers la PESC initiée à Maastricht et approfondie à Amsterdam.

La politique étrangère et de sécurité commune est ainsi régie par deux traités importants qu'il convient d'examiner successivement. L'énumération d'un certain nombre de décisions prises au titre de la PESC par l'Union permettra d'illustrer sa mise en oeuvre.

1.1 : Les dispositions de Maastricht relatives à la PESC.

Deux articles essentiels du chapitre consacré à la PESC définissent la politique de l'Union Européenne, les articles J2 et J3.

L'article J2 évoque la coopération des Etats membres pour la conduite de leur politique. Cette coopération se traduit par une information mutuelle et une concertation sur toute question de politique étrangère et de sécurité présentant un intérêt général, pour assurer la convergence de leurs actions. Le Conseil, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, définit une position commune, les Etats devant veiller à la conformité de leur politique nationale avec les positions communes. Enfin, cet article stipule que les Etats membres coordonnent leur action au sein des instances internationales.

L'article J3 évoque la mise en oeuvre graduelle d'actions communes. C'est le Conseil qui décide qu'une question fera l'objet d'une position commune. Le Conseil arrête ensuite le principe de l'action commune dont il fixe la portée précise, les objectifs généraux et particuliers, les moyens, les procédures, les conditions et la durée. Ces décisions sont prises à la majorité qualifiée.

En outre, l'article J4 pose les jalons d'une coopération plus poussée et énonce les dispositions relatives aux relations avec d'autres instances internationales. Ainsi, il est écrit que la PESC vise à terme " la définition d'une politique de défense commune qui pourrait conduire à une défense commune ". De même, le Conseil demande à l'UEO d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions ayant une implication dans le domaine de la défense. L'article J4 précise également que la politique de l'Union " respecte les obligations découlant pour certains Etats membres du traité de l'Atlantique Nord ". Enfin, il est précisé que la PESC ne fait pas obstacle aux relations bilatérales entretenues par les Etats membres.

1.2 : Les avancées du traité d'Amsterdam.

D'une manière générale, le traité d'Amsterdam, pour ce qui concerne la PESC, montre des avancées notables vers l'union politique de l'Europe. Les décisions de Maastricht sont reprises et précisées.

Le rôle du Conseil européen est renforcé dans le domaine de la PESC. L'article J3 stipule que c'est le Conseil européen qui définit les principes et les orientations générales de la PESC, y compris pour les questions ayant des implications en matière de défense. C'est aussi le Conseil européen qui décide des stratégies communes mises en oeuvre par l'Union, stratégies communes qui précisent objectifs, durée et moyens mis en oeuvre par l'Union et les Etats membres.

La présidence demeure le représentant de l'Union pour les questions relevant de la PESC, mais elle est désormais assistée du Secrétaire général du Conseil qui exerce les fonctions de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (Article J8).

L'article J13 instaure une amélioration des procédures de deux manières :

Alors que l'unanimité demeure la règle pour toutes les décisions politiques fondamentales, on réduit le risque d'impasse en prévoyant une procédure d' " abstention constructive ", qui permettrait à un membre présentant une déclaration formelle à cet effet de ne pas être contraint d'appliquer une décision spécifique, tout en acceptant que cette décision engage l'Union.

Un vote à la majorité qualifiée sera la règle pour les décisions relevant de la PESC qui mettent en oeuvre soit des stratégies communes arrêtées à l'unanimité par le Conseil européen soit des actions communes ou des positions communes qui ont déjà été adoptées. Un " frein de secours " est prévu permettant à un Etat membre de s'opposer à l'adoption d'une décision pour des raisons de politique nationale importantes, qu'il serait tenu d'exposer. Dans ce cas, les Etats membres qui considèrent qu'il est important pour l'Union d'agir pourraient, s'ils représentent une majorité qualifiée, saisir le Conseil européen de la question en vue d'une décision à l'unanimité.

Cette dernière disposition, peut cependant provoquer des blocages car il n'est pas sûr qu'un Etat, ayant bloqué une décision au niveau du Conseil, soit enclin à changer d'avis lors d'une réunion du Conseil européen où un vote à l'unanimité sera requis. Néanmoins, cette procédure est aussi le moyen de sauver la face devant son opinion nationale pour ensuite céder à l'insistance des autres Etats de l'Union !

En revanche, si l'article J2 précise bien les différentes responsabilités et les actions qui ressortissent de la PESC, il est très difficile de discerner sans ambiguïté ce que sont les principes et orientations générales et les stratégies communes décidés à l'unanimité au Conseil européen et les actions communes et positions communes qui relèvent du Conseil, avec une adoption à la majorité qualifiée.

Dans le domaine de la défense, le rôle de l'UEO dans la PESC est précisé dans l'article J7 : " L'Union de l'Europe Occidentale (UEO) fait partie intégrante du développement de l'Union en donnant à l'Union l'accès à une capacité opérationnelle ". Dans ce même article, on évoque une intégration de l'UEO dans l'Union, mais cette éventualité reste vague. Par ailleurs, il est important de noter une avancée en matière de défense : " La définition progressive d'une politique de défense commune est étayée, dans la mesure où les Etats membres le jugent approprié, par une coopération entre eux en matière d'armements ".

1.3 : Conclusion.

On est encore loin de l'union politique de l'Europe. En matière de politique étrangère et de sécurité commune, à la lecture des dispositions prévues dans les traités de Maastricht et d'Amsterdam, on peut être raisonnablement optimiste en raison des avancées d'Amsterdam.

Cependant, on voit très bien que les dispositions relatives à l'adoption de mesures communes peuvent faire l'objet de blocage de la part des Etats qui, il faut le souligner, n'ont transféré aucune de leurs prérogatives à l'Union. Celle-ci reste un forum où l'on est prêt à coopérer dans les seuls cas de consensus. Par ailleurs, la perspective de l'élargissement ne laisse pas présager un renforcement des activités communes dans le domaine de la PESC, les blocages risquant d'aller en se multipliant.

La réussite dans ce domaine doit passer par le franchissement d'un obstacle supplémentaire qui passe par le transfert d'une partie des prérogatives des Etats membres à l'Union européenne et par la simplification générale du processus de prise de décision dans la perspective de l'élargissement.

2 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°1.

2.1 : Vers une PESC vraiment européenne?

211 : Un monsieur Pesc insuffisamment indépendant.

Il peut sembler regrettable que le "M. PESC" (haut représentant pour la PESC) ne soit pas, du fait de sa fonction de secrétaire général du Conseil Européen, totalement indépendant. Quoiqu'il en soit, la PESC ,actuellement, n'est que le conglomérat des politiques nationales, leur plus petit commun dénominateur. D'une part, elle ne peut être mise en oeuvre que par la mise à disposition de moyens des différentes nations et d'autre part, les pays de l'UE semblent bien peu prêts à confier leur défense à l'Europe.

212 : Existe-t-il une menace commune européenne?

La question de l'intégration de l'UEO à l'UE se pose de plus en plus. Le traité d'Amsterdam l'envisage, en effet, à terme. On y parle pour la première fois de frontière extérieure de l'Europe donnant ainsi à cette dernière une définition territoriale. Mais la question déterminante est la suivante: y a-t-il une menace commune ou un intérêt en matière de défense partagé par tous les membres de l'UE?

213 : Des divergences historiques difficiles à dépasser.

En fait l'échec de la CED en 1954 a traumatisé les "constructeurs" de l'Europe. En conséquence les problèmes de politique extérieure ont été trop longtemps négligés au sein de l'Europe, chaque pays hésitant à perdre un peu de sa souveraineté. Les divergences entre les membres sont réelles. Par exemple, la France est jalouse de son indépendance nucléaire tandis que l'Allemagne est avant tout atlantiste. Avant que l'Espagne n'intègre l'UE, l'Amérique Latine intéressait peu l'Europe. En fait le domaine de la politique extérieure en général n'a été abordé qu'indirectement, par l'intermédiaire des problèmes de sécurité, de terrorisme ou encore de contrôle de l'immigration. Avant l'écroulement du rideau de fer, l'Europe n'avait aucune vision politique vis-à-vis des pays de l'Est. La seule exception notable date du sommet de Lomé où l'Europe défend une politique globale en faveur des pays sous-développés en accordant une aide aux pays de l'ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) sans exiger de réciprocité.

214 : Maastricht ou le constat d'un déficit.

C'est à partir de la construction de "Maastricht" qu'un effort a été fait pour développer ce pilier politique qui manquait à l'Europe. En fait l'Europe ne parle d'une voix unique que dans le domaine commercial. On a donc bien là l'illustration d'un déficit.

L'unanimité des membres doit-elle présider à l'unicité de la politique, ou bien est-ce la création d'une Europe politique qui est le préliminaire à toute mise en oeuvre d'une politique unique?

2.2 : Quel chemin vers l'Europe politique?

221 : Le domaine de l'éducation.

Le domaine de l'éducation est un domaine où il est possible de progresser, mais le traité de Maastricht ne l'aborde pas et le principe de subsidiarité l'emporte. Par exemple, aucune unification des diplômes n'est envisagée. Ce qui existe en matière industrielle (téléphone, Airbus...) n'existe pas en ce qui concerne les universités. Seuls certains diplômes dits qualifiants, c'est à dire donnant le droit d'exercer (médecin, architecte, avocat...) sont reconnus dans toute l'Europe, et ce dans le but de respecter la liberté de circuler et de travailler dans toute l'UE. Les autres diplômes ne sont pas "européens" mais seulement reconnus, pour certains, par des conventions multilatérales. En fait, l'harmonisation se fait par le bas, par la multiplication de ces conventions, et non par le haut.

222 : Les limites de l'Euro.

Ce n'est pas l'Euro qui permettra de déboucher, indirectement, à l'unité politique et, en dehors des démarches techniques comme l'adoption d'un passeport unique, il existe finalement très peu d'indices de convergence en matière de politique extérieure.

3: EXPOSE N°2: LE ROLE DE LA BUNDESWEHR

Présenté par le COL NJIKAM (Armée de terre camerounaise).

Le nouveau rôle de la Bundeswehr, armée de la République Fédérale d'Allemagne, est défini dans le Livre Blanc sur la sécurité de la République Fédérale d'Allemagne écrit en 1994. Ce rôle est plus détaillé dans le discours du Général Klaus Naumann, Inspecteur général de la Bundeswehr, prononcé au 7^o forum " Armée et société " le 22 Mars 1994 à Berlin.

En effet, dans sa préface sur le Livre blanc, le chancelier Helmut Kohl écrit: " L'Allemagne ne connaîtra un avenir sûr dans la paix et dans la liberté que si elle continue, en membre de la Communauté euro- atlantique de destin et de valeurs partagées, de prendre sa part dans la prévention de la guerre et l'élimination des dangers ainsi que dans l'instauration d'un ordre international juste et stable permettant d'assurer le respect des droits de l'homme et de minorités; la Bundeswehr demeure l'expression visible de la souveraineté de notre pays et de la volonté de notre démocratie de se défendre contre ses ennemis ".

Le ministre fédéral de la Défense quant à lui écrit: "Avec les Forces Armées Françaises, la Bundeswehr est le moteur d'une Europe de la défense".

Enfin le Général Klaus Naumann classe la Bundeswehr en trois catégories de forces correspondant aux trois missions principales ci-après:

-la première catégorie de forces, qui servira à remplir les missions de protection du territoire allemand et des territoires des pays alliés dans le cadre de l'OTAN,

-la deuxième catégorie de forces, qui est destinée à fournir des contributions à la prévention internationale des crises et à leur règlement,

-la troisième catégorie, qui comprend toutes les tâches d'aide et toutes les missions spéciales de la Bundeswehr.

La Bundeswehr se trouve ainsi investie d'un rôle capital au sein des divers Corps interalliés et de l'OTAN, pour la défense de l'Europe en particulier et pour les interventions dans les opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationale en général.

Mais force est de constater que la politique allemande de sécurité a évolué depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et connu plusieurs étapes. Parallèlement, les missions de la Bundeswehr ont également évolué. Nous verrons successivement les missions de la Bundeswehr avant la Guerre froide, après la Guerre froide et quelques obstacles à l'accomplissement de ses missions.

3.1 : Missions de la Bundeswehr pendant la Guerre froide.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'Allemagne vaincue, vivait sous l'astreinte de la règle de trois " D " : Démilitarisation, Dénazification, Division . Le pays était divisé et occupé par les forces des pays vainqueurs. Ce n'est qu'en 1956 que la Bundeswehr fut constituée. A cette date, où l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest était à son apogée, elle avait essentiellement pour mission de garantir la dissuasion et la défense contre une possible agression militaire d'envergure venant de l'Est. Elle avait la défense du territoire de la RFA et servait de bouclier contre toute agression venant de l'EST. Après la fin de la Guerre froide et l'union des deux Allemagne, les menaces d'invasion directe n'existent plus apparemment et la Bundeswehr s'est vue attribuer un nouveau rôle.

3.2 : Nouveau rôle de la Bundeswehr.

321 : La Bundeswehr d'aujourd'hui.

Suite à l'unité allemande, la Bundeswehr a dissout l'Armée Nationale Populaire (ex-RDA) et intégré en sein une partie de ses effectifs jugés aptes et de bonne moralité. Les effectifs totaux sont réduits aujourd'hui à 340.000 militaires et les nouvelles unités sont réparties dans le territoire en fonction des nouvelles missions. C'est une armée de conscription.

322 : Nouvelles missions.

Les changements intervenus dans le domaine de la politique de sécurité allemande après la fin de la Guerre froide ont ouvert un large éventail de nouvelles missions.

La Bundeswehr continue d'être un instrument crédible de la politique étrangère et de sécurité.

Elle doit empêcher tout acte d'agression contre l'Allemagne et ses alliés.

Elle reste présente au sein de l'OTAN, de l'UEO et de l'OSCE et participe à la fonction essentielle qui est la défense collective.

Elle reste une armée d'Alliance.

Elle contribue à la coopération et à l'intégration nationale et internationale notamment en Europe. Dans ce cadre, elle coopère sur le plan politico-militaire avec les pays d'Europe Orientale. Elle entretient des relations avec l'Albanie, l'Estonie, la Géorgie, la Lettonie, la Lituanie, le Kazakhstan, la Slovaquie et la Biélorussie. Elle coopère dans le domaine militaire et dans le cadre du conseil de coopération de l'OTAN, avec la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, la République Slovaque, la République Tchèque, la Hongrie et l'Ukraine.

Elle participe aux missions de paix et de sécurité internationales sous l'égide de l'ONU.

En résumé, la Bundeswehr doit:

- protéger l'Allemagne et ses citoyens contre le chantage politique et les risques extérieurs.
- oeuvrer pour la stabilité militaire et l'intégration de l'Europe,
- assurer la défense de l'Allemagne et ses alliés,
- servir la paix du monde et la sécurité internationale conformément à la charte des Nations Unies,
- apporter son aide en cas de catastrophe et de situation de détresse et concourir aux actions humanitaires.

La Bundeswehr reste une armée d'alliance. L'intégration et la coopération restent des éléments fondamentaux de la stabilité en Europe. La Bundeswehr aura besoin du soutien de toutes les forces politiques; malheureusement ces forces politiques et même l'opinion nationale n'ont pas toujours les mêmes idées sur le rôle de la Bundeswehr.

3.3 : Obstacles aux missions de la Bundeswehr.

La Bundeswehr est une armée démocratique. L'exécutif ne décide pas de son emploi surtout dans le cadre de son engagement à l'extérieur sans se référer au Bundestag (Assemblée Fédérale) qui statue à la majorité simple. Ceci peut constituer une entrave pour les missions qui nécessitent des délais courts. Il y a dans l'opinion allemande des courants antimilitaristes. Par exemple, en 1993, presque soixante cinq pour cent d'Allemands étaient contre l'intervention de la Bundeswehr sous l'égide de l'ONU dans les conflits armés et contre l'intervention en Bosnie. Les trois principaux partis politiques ne sont pas toujours d'accord sur le rôle de la Bundeswehr. C'est pour cette raison que le Général Klaus Naumann a souligné avec force dans son intervention du 22 Mars 1994 la nécessité d'un large consensus sur le nouveau rôle de la Bundeswehr.

Les médias ont récemment fait état de l'infiltration des éléments nazis au sein de la Bundeswehr mais qui sont combattus avec la dernière rigueur.

Toutefois l'opinion d'après les récents sondages évolue en faveur de la Bundeswehr.

3.4 : Conclusion.

La volonté plusieurs fois affichée d'être un des moteurs de toutes les alliances militaires pour la défense et la sécurité en Europe et dans le monde, volonté exprimée à travers les

déclarations des hauts responsables et matérialisée par la présence de la Bundeswehr au sein de la Brigade Franco-allemande, au sein des forces de l'OTAN, de l'Eurocorps, de l'OSCE et dans les missions de l'ONU, constitue une des clés de la marche vers l'unité européenne. En effet, l'Allemagne unie, de par sa position géographique au centre de l'Europe, de par sa puissance économique et démographique, de par sa position de pays intermédiaire entre l'Europe de l'Est et l'Europe Occidentale, est appelée avec son armée à jouer un rôle de premier plan dans la construction de l'Europe. Elle partage cette responsabilité avec la France et ce n'est pas sans raison que le Général de Gaulle disait le 29 Mars 1949: "Il y aura, ou il n'y aura pas d'Europe, suivant qu'un accord sans intermédiaire sera, ou non, possible entre Germains et Gaulois "

Par ailleurs, une Europe forte, unie, paisible et prospère fera également une Afrique forte et prospère.

4 : COMMENTAIRES ET DEBAT A L'ISSUE DE L'EXPOSE N°2.

4.1 : Le relatif consensus allemand en matière de Défense.

En matière de défense il existe un relatif consensus au sein des trois partis dominants, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne le PDS (Parti du Socialisme Démocratique, ex parti unique de l'ancienne RDA, qui ne représente que 5% de la population mais 20% en ex RDA) et les Verts. Ces derniers proposent quant à eux de diminuer la Bundeswehr à 175 000 hommes dans un premier temps puis à 75 000 hommes, tous professionnels.

4.2 : La nouvelle attitude allemande en ce qui concerne les interventions extérieures.

En 1994, la décision du tribunal constitutionnel de Karlsruhe d'autoriser le déploiement et l'engagement de forces à l'extérieur a véritablement marqué un tournant dans la politique de sécurité allemande. Depuis, les cinq morts (dont deux appelés volontaires) que l'Allemagne à eu à déplorer n'ont pas provoqué d'émoi particulier au sein de la population. Cette évolution semble donc définitivement admise en Allemagne. Par ailleurs, si le processus décisionnel pour ce type d'intervention nécessite l'accord du Bundestag, le gouvernement a pu dans certains cas, pour des raisons de rapidité, obtenir directement des présidents des groupes parlementaires l'autorisation nécessaire. On assiste donc dans ce domaine à une certaine "normalisation" de la position allemande. Celle-ci est peut-être voulue et considérée en Allemagne comme un argument supplémentaire en faveur de son intégration comme membre permanent au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

4.3 : L'Allemagne et l'Europe nucléaire.

Le problème nucléaire est d'une autre nature. La mise à la disposition de l'Allemagne ou de l'Europe, de la force de frappe française pose le difficile problème de la décision. Qui en effet appuiera sur le bouton? De plus, l'Allemagne ne tient tout simplement pas à se doter du nucléaire.

Finalement, l'important est que la Bundeswehr retrouve la plénitude de son rôle et de ses missions au sein de l'Europe et du monde.